



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

90^e séance plénière

Vendredi 8 avril 2005, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/59/2005)

M^{me} 'Utoikamanu (Tonga) (*parle en anglais*) :
Nous voudrions tout d'abord nous associer aux condoléances exprimées par les délégations suite au décès de S. S. le pape Jean-Paul II. Nous sommes également de tout cœur avec ceux qui pleurent le décès de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

Nous voudrions saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ces séances pour nous permettre d'échanger nos vues sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), dans le cadre des préparatifs de la séance plénière de haut niveau qui se tiendra pendant la soixantième session de l'Assemblée générale.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport, qui met en exergue beaucoup de questions particulièrement importantes pour les États Membres et

fournit un cadre au dialogue global et constructif devant aboutir à l'élaboration d'un document final porteur de contributions claires et positives.

À ce stade, nous voudrions nous associer aux déclarations faites par le représentant de la Jamaïque, Président du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant du Samoa, Président du Groupe du Forum des îles du Pacifique à New York; et le représentant de Tuvalu, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, qui ont souligné notre désir de voir reconnaître, dans le projet de document final dont nos dirigeants seront saisis en septembre, le caractère capital des questions de développement et l'importance de la Stratégie de Maurice comme stratégie complète des membres de l'Alliance face aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Je souhaite présenter quelques remarques préliminaires sur les problèmes particuliers soulevés dans le rapport du Secrétaire général, qui ont un intérêt propre pour mon pays, et je ferai des observations plus détaillées dans les semaines à venir au cours des consultations prévues sur les quatre modules.

En ce qui concerne la section intitulée « Vivre à l'abri du besoin », les questions de développement ont toujours été en tête du programme des Tonga. Nous partageons par conséquent le point de vue qu'il nous faut voir les objectifs du Millénaire pour le développement comme une partie d'un programme de développement encore plus vaste et prendre conscience

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de l'urgence en ce qui concerne la réalisation des objectifs. Grâce à nos nombreuses années d'expérience dans le domaine du développement, nous reconnaissons qu'afin de réaliser les buts et les objectifs fixés, il est nécessaire d'adopter une approche globale pour veiller à ce que le cadre institutionnel, juridique, social et politique et les moyens financiers soient en place pour mettre en œuvre ces programmes.

À cet égard, bien que nous soyons très conscients du fait que chaque pays en développement a la responsabilité première de son propre développement, nous reconnaissons également qu'une aide sous différentes formes est nécessaire aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Par conséquent, nous nous félicitons de l'appel lancé aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait à établir des calendriers pour réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) en 2015 au plus tard, en augmentant sensiblement les apports à compter de 2006 au plus tard, et en atteignant 0,5 % d'ici à 2009. Nous nous félicitons également du travail qui est actuellement en cours dans le cadre de l'importante initiative relative à des sources de financement novatrices pour compléter l'APD.

En ce qui concerne le chapitre « Vivre à l'abri de la peur », les Tonga appuient une approche globale et collective en matière de sécurité, qui vienne à bout des nouvelles et des anciennes menaces et qui réponde aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Nous partageons également le point de vue, épousé dans le rapport du Secrétaire général, selon lequel nous devons faire en sorte que le terrorisme catastrophique ne devienne jamais réalité.

Dans le contexte de la section « Vivre dans la dignité », le rôle de la dignité humaine est également important. Nous partageons l'opinion selon laquelle la primauté du droit est la pierre angulaire de la stabilité politique, du progrès social et du développement durable.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU, les Tonga appuient une réforme complète et globale qui permettra à l'Organisation de répondre et de s'adapter plus efficacement aux besoins et aux circonstances du XXI^e siècle.

Sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous appuyons l'opinion du Secrétaire général que les États Membres devraient convenir de prendre

une décision sur cette question importante avant le sommet de septembre 2005 et qu'il serait préférable, et de loin, qu'ils prennent cette décision vitale par consensus; s'ils ne sont pas en mesure de parvenir à un consensus, cela ne devra cependant pas servir de prétexte au report de la prise d'une décision. De plus, les Tonga souhaiteraient réaffirmer qu'elles appuient la formule A en tant que formule la plus appropriée pour réformer le Conseil de sécurité, et qu'elles soutiennent l'attribution au Japon d'un siège de membre permanent au Conseil de sécurité.

Les Tonga se félicitent de la proposition du Secrétaire général tendant à améliorer la coordination entre l'ONU et les organisations régionales à la lumière de l'appui important que les pays reçoivent de la part de ces organisations.

Pour terminer, je souhaiterais vous assurer, Monsieur le Président, que vous avez, en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, l'appui de mon gouvernement au moment où vous nous guidez dans ces consultations et dans la mise au point de ce projet de document final dont seront saisis nos dirigeants en septembre.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais m'incliner pour saluer la mémoire de S. S. le pape Jean-Paul II. À ses obsèques ce matin, le peuple camerounais était présent. S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, et son épouse ont en effet pris part à cette cérémonie. Avec la disparition de Jean-Paul II, le monde perd un messager infatigable de la paix, un grand serviteur de l'homme, de l'humanité. Je voudrais également présenter à la Principauté de Monaco nos sincères condoléances à l'occasion du décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier et de vous féliciter pour l'heureuse idée de tenir ces séances publiques de l'Assemblée générale au lieu et place des consultations informelles plénières initialement prévues. Ce faisant, vous avez voulu donner aux États Membres et aux groupes régionaux l'occasion d'exposer leurs points de vue, même préliminaires, sur l'important rapport du Secrétaire général (A/59/2005).

Je voudrais indiquer, avant toute chose, que pour mon pays, il s'agit incontestablement d'un document riche et dense, d'un travail remarquable, qui contient des éléments conceptuels de grande portée pour notre Organisation. De façon fort heureuse, ce rapport définit

de façon réaliste et pragmatique, l'interaction entre le développement, la paix et la sécurité, la liberté et la justice.

Avant de faire quelques commentaires préliminaires à titre national, je m'associe pleinement aux vues exprimées au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, et de l'Union africaine, respectivement, par mes collègues de la Jamaïque, de la Malaisie et du Malawi.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis, s'inspire, nous a-t-il dit, de son expérience pertinente, de ses convictions et surtout s'adosse sur le rapport Sachs – le rapport du Projet Objectifs du Millénaire – et sur celui du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565).

Mon pays est d'accord pour que nous réformions en profondeur notre Organisation afin de la mettre en adéquation avec toutes les mutations intervenues depuis 60 ans et, surtout, pour la rendre à même de répondre efficacement aux défis de l'heure, y compris les nouvelles menaces qui ébranlent notre édifice de paix et de sécurité.

Du haut de cette même tribune, le Président Biya a déclaré à cet égard :

« Les réformes à opérer dans les principaux organes de l'ONU – Conseil de sécurité, Assemblée générale, Conseil économique et social ou Secrétariat général – doivent permettre à toutes les nations, sans discrimination, de participer activement à la conduite des affaires publiques internationales.

Cela implique, notamment, plus de transparence, au sein du Conseil de sécurité, dans ses méthodes de travail ainsi qu'une représentation géographique équitable de toutes les régions du monde. Cela implique le renforcement du rôle et des responsabilités de l'Assemblée générale dans les domaines du maintien de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. Cela implique enfin un Secrétariat de l'Organisation qui puisse refléter son universalité et qui soit doté de moyens adéquats et de pouvoirs renforcés ». (A/51/PV.40, p.5)

De même, mon pays, le Cameroun, adhère à l'idée de renforcer notre arsenal juridique et institutionnel pour accélérer l'universalisation des

idéaux démocratiques et de liberté et garantir le respect par tous et pour tous de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement. Toutes ces préoccupations sont particulièrement importantes et fondamentales. Il en est de même de notre combat pour promouvoir le développement pour tous, éradiquer la pauvreté et la faim, toutes choses elles aussi fondamentales pour notre survie.

Il reste que notre exercice englobant ne peut produire, à court terme, des résultats acceptables pour le grand nombre que si ce qui est important est couplé avec ce qui est urgent, et cela de façon étroite. Et à cet égard, il me semble à première vue que le rapport sous examen ne semble pas rendre assez justice à l'impératif du développement. Tout ce qui est suggéré pour mettre l'homme à l'abri du besoin continue de relever de vœux d'une solidarité certes volontaire, mais non assortie de mesures chiffrées ou contraignantes.

Nous avons pourtant l'impérieux devoir de créer des conditions optimales pour générer davantage de ressources et de richesses et veiller à ce que celles-ci soient ensuite équitablement réparties entre nos pays et nos populations.

Le rapport du Secrétaire général, en se gardant de recommander des engagements stricts et précis aux pays nantis, donne l'impression de poser implicitement que les pauvres le sont de leur fait ou qu'ils sont seuls responsables des causes qui génèrent ou aggravent leur misère, et notamment des déséquilibres commerciaux, financiers ou économiques qui sous-tendent les relations interétatiques actuelles.

Nous avons pourtant compris et convenu que la Réunion de haut niveau de septembre serait avant tout celle de la dernière chance, qui lancerait la mobilisation tous azimuts pour réaliser à temps les Objectifs du Millénaire pour le développement. Comme le déclarait au sommet de la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome en 1996 le Président Biya, au-delà des questions et des problèmes que nous venons d'évoquer, il s'agit de la place de l'homme dans nos sociétés. Voilà l'enjeu. En effet, quelle liberté peut-il y avoir pour une population affamée? De quelle démocratie peut-on parler dans un pays ravagé par la famine ou les grandes pandémies? Quelle dignité pour un homme qui ne mange pas à sa faim, qui ne sait ni lire ni écrire, et dont les enfants sont menacés du même sort?

C'est dire qu'il conviendrait de recadrer notre exercice en ramenant la priorité au développement, avec des engagements y compris financiers précis et assortis d'un calendrier. Car, ce dont nous avons besoin, c'est d'un partenariat voulu et organisé autour d'un véritable contrat de solidarité et d'un pacte de codéveloppement entre le Nord et le Sud.

Au plan conceptuel et institutionnel, le rapport du Secrétaire général soulève courageusement des questions fondamentales. Il aborde l'épineuse question du recours à la force et certaines de ses suggestions nous occuperont encore bien au-delà de septembre 2005, à entendre les différents points de vue qui se sont exprimés jusqu'ici.

L'interprétation de l'Article 51 de la Charte, le rôle dévolu au Conseil de sécurité pour codifier le recours à la force lorsque notre responsabilité collective est interpellée ou en cas de légitime défense, toutes ces propositions méritent un examen attentif. Il serait notamment souhaitable d'éviter dans cet exercice de consacrer le déséquilibre existant aujourd'hui au profit du Conseil de sécurité et au détriment de l'Assemblée générale. Il conviendrait également d'éviter de marginaliser ou d'affaiblir la Cour internationale de Justice (CIJ), et cela d'autant que nos chefs d'État en l'an 2000 ont fait de la primauté du droit et du respect des décisions de la CIJ le socle du fonctionnement de notre Organisation et des relations entre les États. Toute réforme crédible doit renforcer la légitimité de l'ONU, améliorer la transparence en son sein et être suffisamment inclusive.

Nous attendons dès lors les propositions de critères de participation à certaines institutions nouvelles, comme la commission de consolidation de la paix, ou même le conseil des droits de l'homme, même si, à vrai dire, s'agissant de ce dernier, l'objectif de la réforme concernant l'actuelle Commission des droits de l'homme nous échappe à ce stade.

Nous sommes tous habitués au traitement des initiatives nouvelles au sein de notre Organisation. Elles ont souvent comme contrainte l'incidence financière. Alors, quel pourrait être le coût anticipé des réformes envisagées? La question mérite d'être posée au moment précis où, pour le budget de l'Organisation, on parle de croissance zéro. Ces réformes auront-elles un impact sur les ressources consacrées aux questions économiques et sociales?

J'ai bien compris que le Président de l'Assemblée générale attend de nous des propositions concrètes. Ma délégation est impatiente de participer aux discussions thématiques annoncées, qu'elle abordera de façon constructive et ouverte. Ma délégation souhaite que nous abordions cet exercice vital pour l'Organisation ensemble, les uns avec les autres, et non les uns contre les autres. Ma délégation espère qu'en définitive, les décisions qui seront prises, et qui pourraient engager nos États et nos peuples pour plusieurs générations, le seront sans opposition et seront adossées sur un consensus plus large. Ce qui exigera de nous beaucoup de patience et, surtout, un sens élevé du compromis.

M. Stagno Ugarte (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais m'associer aux témoignages de solidarité et de sympathie qui ont été exprimés et présenter nos sincères condoléances à la Mission permanente d'observation du Saint-Siège pour le décès de S. S. le très regretté pape Jean-Paul II et à la Mission permanente de la Principauté de Monaco pour la disparition de S. A. S. le Prince Rainier III.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir organisé à point nommé cette séance sur le rapport du Secrétaire général et les préparatifs de la réunion de haut niveau de 2005. Ma délégation s'exprimera plus en détail sur les différentes recommandations lors des consultations que nous consacrerons sous peu à chacun des quatre groupes thématiques. Pour l'heure, nous souhaitons profiter de l'occasion pour exprimer notre appui à la majorité des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et pour vous assurer, Monsieur le Président, de notre participation énergique et constructive à l'effort collectif déployé pour que le sommet de 2005 débouche sur un plein succès.

Ma délégation s'associe à l'intervention faite par le représentant de la Jamaïque, au nom de la Présidence du Groupe des 77 et la Chine, et à celle prononcée par l'Argentine, en sa qualité de Présidente du Groupe de Rio.

Je voudrais toutefois m'arrêter sur quelques points essentiels qui, de notre point de vue, n'ont pas été correctement traités dans le rapport du Secrétaire général. Pendant les consultations officieuses sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), nous nous sommes dits surpris de constater qu'il omettait d'aborder certains périls et défis internes

pourtant urgents, alarmants et lourds de conséquences, comme les défaillances manifestes de la supervision et de la gestion du Programme « pétrole contre nourriture », ainsi que de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous prions instamment le Secrétaire général d'exorciser ces démons dans la transparence et avec détermination. Nous notons que le Secrétaire général a indirectement évoqué ces deux situations, mais n'en pensons pas moins qu'il ne sera possible de les régler efficacement tant que nous continuerons d'édulcorer la vérité.

Au paragraphe 113 du rapport, le Secrétaire général fait état de « récentes allégations de comportement répréhensible portées contre des fonctionnaires de l'ONU et des casques bleus », ce qui revient, selon nous, à méjuger de la gravité des faits. Concernant le programme « pétrole contre nourriture », les conclusions de la Commission d'enquête indépendante ont confirmé l'existence d'un conflit d'intérêts, de préemption et d'entrave aux appels d'offre pour des motifs politiques, l'absence d'archives sur les processus de prise de décisions, l'absence de vérification des références fournies par les soumissionnaires ainsi que d'autres manquements systématiques aux règlements et procédures d'approvisionnement et de gestion.

Bien que nous sachions que des réformes internes ont été engagées en vue d'accroître la transparence et la responsabilisation administratives, malheureusement, aucune n'a été jugée suffisamment importante pour mériter d'être incorporée dans le rapport. Nous exprimons respectueusement notre désapprobation. Selon nous, étant établi que les règlements et procédures officiels ont été, sciemment et fréquemment, court-circuités et ignorés, il est essentiel de corriger les défaillances du système pour préserver la crédibilité de l'ONU.

En ce qui concerne la MONUC et plusieurs autres missions de maintien de la paix – puisque le problème ne se limite pas à celle-ci en particulier –, les comportements répréhensibles allégués sont l'exploitation systématique de mineurs aux fins de faveurs sexuelles et d'enrichissement personnel, l'intimidation et l'exercice de représailles en vue d'empêcher les victimes et les témoins de parler, et l'ingérence active des commandants de contingents et d'autres personnes dans les enquêtes. Bien que le rapport du Secrétaire général évoque plus loin, au

paragraphe 113, l'exploitation sexuelle des mineurs, la solution proposée est à l'évidence insuffisante, dans la mesure où la politique de « zéro tolérance » n'est absolument pas appliquée dans de nombreuses composantes de la Mission.

Déjà en 1997, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) signalait que les règlements et bulletins exemptaient trop souvent les fonctionnaires de rendre compte de leurs actes et faisaient trop peu pour protéger les intérêts de l'ONU. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que l'on ne saurait tolérer rien d'autre qu'une transparence et une responsabilité totales.

Ce qu'il faut dans les deux cas en question, mais aussi dans les récentes affaires similaires, c'est appliquer les sanctions disciplinaires, financières et pénales prévues, quel que soit le lieu et les auteurs de la violation ou du délit. À cet égard, nous saluons les rapports internes de la Commission d'enquête indépendante et en attendons avec grand intérêt le rapport final, avec ses conclusions et recommandations. En outre, nous souscrivons avec enthousiasme aux recommandations contenues dans le rapport présenté par S. A. R. le Prince Zeid Raad Zeid Al-Husseini de Jordanie (A/59/710) et le félicitons d'avoir si bien analysé le problème, qui va en s'aggravant depuis une dizaine d'années.

Je dois admettre ma consternation devant l'effarante sélectivité dont fait preuve le rapport du Secrétaire général dans le degré d'urgence accordé aux différents aspects de la réforme institutionnelle prévue pour le sommet de 2005. En ce qui concerne l'Assemblée générale, que le rapport qualifie à juste titre de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU et dont la revitalisation fait l'objet de débats depuis plus de 10 ans et a conduit à l'adoption d'une dizaine de résolutions, le Secrétaire général ne semble pas considérer qu'il soit aussi urgent de réformer cette instance que le Conseil de sécurité. S'il est vrai que c'est aux États Membres qu'il incombe, en fin de compte, de statuer sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le rapport ne tire pas profit de l'occasion pour rappeler certaines des recommandations les plus hardies.

En particulier, en ce qui concerne les freins et contrepoids qui doivent exister entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, le rapport ne reprend malheureusement aucune des recommandations

contenues à ce sujet dans le document officieux du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Cela est paradoxal, si l'on considère que le rapport du Secrétaire général, qui évoque à plusieurs reprises la nécessité de disposer de stratégies collectives, mais aussi d'institutions collectives, et notamment d'une responsabilité collective, ne parvient pas à présenter la réforme de notre instance la plus collective comme un élément essentiel de toute réforme authentique de l'ONU. Nous sommes d'avis, pour reformuler le paragraphe 169 du rapport, qu'aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne serait complète sans une réforme de l'Assemblée générale.

S'agissant du Conseil de sécurité, non content de présumer de résultats avant l'heure, le rapport en accrédite d'autres qui ne sont pas le fruit d'un consensus. Par ailleurs, le rapport ne fait que préconiser l'élargissement du Conseil, ne mentionnant qu'au passage les méthodes de travail, comme si l'élargissement réglait de lui-même la question de la représentation. Assurément, ce ne fut pas le cas en 1963. Ainsi, nous notons avec surprise qu'au paragraphe 168, le rapport n'évoque que dans des termes vagues l'impératif d'améliorer les méthodes de travail. D'aucuns argueront que, depuis peu, toute une série d'efforts ont été déployés pour aborder les questions du groupe II, sur la transparence. Mais il est évident qu'ils sont insuffisants au regard de tous les critères de responsabilité. Le Groupe de travail à composition non limitée a formulé nombre de recommandations utiles à propos des méthodes de travail et nous déplorons que le Secrétaire général n'en ait repris expressément aucune à son compte.

Enfin, nous estimons que la Charte confère aux membres permanents des privilèges et des responsabilités. L'élargissement du Conseil détournant notre attention collective des priorités convenues dans la résolution 58/291, nous demandons respectueusement aux membres permanents de faire connaître au plus vite et dans le détail la réforme qu'ils seraient prêts à adopter et à ratifier, tel que requis en vertu de l'Article 108 de la Charte. Nous, les pays en développement, attendons tellement du sommet qu'il nous semble que l'agenda du développement devrait être le principal point de mire de ce processus préparatoire.

S'agissant du développement, nous souscrivons sans réserve à l'évaluation faite au paragraphe 30 du

rapport, à savoir que les objectifs du Millénaire ne sont qu'« un élément d'une action plus large en faveur du développement ». Pour les nombreuses raisons énumérées au paragraphe 30, nous sommes préoccupés par le fait que certains thèmes généraux couverts par les conférences internationales et les besoins changeants des pays en développement à revenu intermédiaire, les uns et les autres exigeant une mise en œuvre efficace, ne sont pas pleinement pris en compte dans le rapport. Nous sommes préoccupés en particulier par le jugement porté au paragraphe 47, selon lequel, pour bon nombre de pays à revenu intermédiaire, la majeure partie des ressources requises pour financer les stratégies nationales de développement « peut et doit être mobilisée sur le plan interne ». Ceci est d'autant plus surprenant si nous tenons compte du fait que, dans les pays à revenu intermédiaire, 280 millions de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et 870 millions avec moins de 2 dollars par jour. De même, cette évaluation contredit le *Rapport mondial de suivi* de 2004, publié par la Banque mondiale, qui indique clairement que l'aide joue un rôle important dans les pays à revenu intermédiaire

« en tant que catalyseur de la réforme, que soutient des efforts nationaux pour éliminer les larges poches de pauvreté ... et que garant d'un appui contracyclique pour réduire la vulnérabilité face aux chocs financiers et aider à atténuer leurs conséquences » (*Rapport mondial de suivi 2004, chap. 11, par. 24*)

S'agissant du commerce, nous approuvons énergiquement l'appel lancé dans le rapport au paragraphe 55 pour un aboutissement favorable au développement du cycle de Doha. Néanmoins, nous croyons qu'un accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas devrait être accordé à tous les pays en développement pour leurs exportations et pas seulement à un sous-groupe de ceux-ci, comme le recommande le rapport. La dite première mesure recommandée au paragraphe 55 n'est pas compatible avec la liberté des échanges et pas non plus avec les faits, selon le *Rapport mondial de suivi* de 2004 susmentionné, étant donné que les politiques commerciales du groupe de la Quadripartite sont encore plus restrictives à l'égard des pays à revenu intermédiaire qui ont un produit intérieur brut par habitant allant de 1 500 à 5 000 dollars. De plus, la croissance résultant d'un cycle de Doha bénéfique à

tous les pays en développement pourrait accroître le revenu réel de ces pays à hauteur de 350 milliards de dollars d'ici 2015 et faire échapper à la pauvreté 140 millions de personnes de plus d'ici cette année-là, comme le précise le *Rapport mondial de suivi de 2004*.

En ce qui concerne l'aide, nous avons convenu que les pays développés consacraient 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Cependant, 35 ans après, seuls, cinq pays ont honoré ou dépassé cet engagement. Néanmoins, le Secrétaire général ne lance aucun appel pour aborder de manière plus urgente la question. Il n'y a ici aucun appel en faveur d'une « récolte rapide ». Ceci est fort regrettable, étant donné qu'au paragraphe 48, le Secrétaire général lui-même affirme que « le volume global de l'APD représente actuellement 0,25 % du revenu national brut des pays développés – ce qui reste très en deçà du chiffre atteint à la fin des années 80 (0,33%) » et reconnaît que les engagements les plus récemment pris pour une augmentation future correspondent « à des annulations de dettes et à une dépréciation du dollar plutôt qu'à des apports nets de fonds à long terme ».

S'agissant de la qualité des prêts accordés, des pratiques et procédures d'aide, nous nous félicitons des engagements pris au Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Paris et nous demandons instamment aux fonds et programmes des Nations Unies de prendre part au processus d'harmonisation.

Face aux nouvelles menaces et défis naissants, la communauté internationale appelle à l'adoption de règles claires et envisageables pour régir de façon pacifique, équitable et prévisible les relations entre les États. Le respect et la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme doivent nécessairement servir de base pour toute stratégie visant à renforcer l'ONU. Nous félicitons le Secrétaire général qui a corrigé la façon si sélective dont le Groupe de haut niveau a abordé l'état de droit et son examen si superficiel des droits de l'homme.

Bien que nous soyons en général très satisfaits des paragraphes 133 à 147, nous ne croyons pas que l'assistance en matière de primauté du droit doive se limiter à des situations de conflit ou d'après conflit. L'état de droit doit dominer partout à l'ONU. S'agissant du paragraphe 139, nous nous félicitons du fait que les États sont invités à reconnaître la juridiction obligatoire de la Cour internationale de

Justice, même si nous pensons qu'il est également nécessaire de retirer toutes les réserves formulées sur le plein exercice de cette juridiction.

Pour ce qui est du terrorisme international, nous croyons qu'une réforme institutionnelle est nécessaire pour optimiser les avantages comparatifs de l'Organisation afin de faciliter et mettre en œuvre une stratégie collective, globale et de principe pour lutter contre le terrorisme. Le Costa Rica a déjà présenté une initiative en vue de créer un Haut Commissariat des Nations Unies contre le terrorisme. Nous continuons de penser que ce serait le meilleur instrument pour susciter un véritable sentiment de prise en charge et de responsabilité collective dans l'action menée par l'ONU contre le terrorisme.

Pour terminer, nous sommes encouragés par la récente adoption d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la conclusion du projet de convention générale sur le terrorisme international d'ici la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale. Sur la définition du terrorisme, toutefois, et contrairement aux principes généraux de la définition proposés dans le rapport du Secrétaire général, donnant suite au rapport du Groupe de haut niveau, nous pensons qu'il incombe au Comité spécial de poursuivre ses progrès vers la formulation d'une définition technique détaillée, comme il convient pour un instrument de droit pénal.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre détermination de n'épargner aucun effort dans les prochains mois pour contribuer de manière constructive à un résultat global favorable au développement, à soumettre au sommet de 2005.

M. Dzundev (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*): Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir organisé des consultations dans le cadre de la poursuite des préparatifs pour le sommet de 2005. Ma délégation s'est certes associée à la déclaration faite par l'Union européenne, je voudrais toutefois présenter des vues additionnelles sur le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande ».

La Macédoine se félicite du rapport du Secrétaire général. Le rapport traite à juste titre des grandes questions et défis importants auxquels nous sommes confrontés et nous donne une bonne base pour les

débats que nous tiendrons dans les semaines à venir. À notre avis, si nous sommes réellement déterminés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, il importe de répondre à présent aux attentes pour relever les défis. Nous devrions aussi garder présent à l'esprit que les débats et les consultations à venir devraient tenir compte des rapports précédents et des délibérations dont ils ont fait l'objet.

Nous convenons avec le Secrétaire général que, pour améliorer l'efficacité du multilatéralisme auquel nous nous employons tous, ce n'est pas de davantage de déclarations et de promesses dont nous avons besoin, mais d'action afin d'honorer les engagements déjà pris. Je crois également, comme cela a été souligné par de nombreux représentants et énoncé dans les rapports du Projet Objectifs du Millénaire et du Groupe de haut niveau, qu'il existe des liens entre développement, sécurité et droits de l'homme, et que la coopération économique internationale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la protection des droits de l'homme restent les bases de l'action de l'ONU.

L'on ne peut qu'approuver et appuyer énergiquement les déclarations du Secrétaire général à la section IV quand il parle de « vivre dans la dignité ». Nous appuyons pleinement l'appel en faveur du renforcement de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Seul, le plein respect des instruments relatifs aux droits de l'homme peut promouvoir la démocratie et assurer le respect de la dignité humaine. À cet égard, je voudrais rappeler une fois de plus l'important message du Secrétaire général à l'ouverture de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, à savoir que le plein respect et l'application du principe de l'état de droit sont d'égale importance aux niveaux national et international. Nous n'avons donc qu'un choix – celui de les respecter inconditionnellement.

Dans ce contexte, nous apprécions à sa juste valeur la proposition de créer un troisième et nouveau conseil : le Conseil des droits de l'homme. Cette proposition exige une mise au point plus poussée du Secrétaire général, ainsi qu'une réflexion et un examen approfondis de toutes les délégations.

Nous reconnaissons la nécessité, soulignée dans le rapport, de mettre en œuvre une stratégie globale des

Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et nous exhortons les États à s'entendre sur une définition du terrorisme et à achever la rédaction d'une convention globale dans les mois à venir. Il est très encourageant de voir qu'il y a quelques jours seulement, les États Membres se sont entendus sur le projet de texte d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous sommes dans la bonne direction et cela représente une étape prometteuse dans l'ensemble du processus en cours. C'est également un signe clair que nous sommes capables de faire bouger les choses et de passer à l'étape suivante.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner une fois de plus l'importance de la proposition visant à mettre en place une commission de consolidation de la paix. Des détails complémentaires sur cette question sont également nécessaires pour combler le fossé existant entre le traitement et l'endiguement d'un conflit d'une part et la situation postérieure au conflit, avec la consolidation de la paix d'autre part, pour que les pays puissent aller de l'avant sans retomber dans le conflit comme nous l'avons vu dans certains cas.

Comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, des mesures sont constamment nécessaires pour assurer un environnement durable. À cet égard, je voudrais informer l'Assemblée que mon pays a lui aussi assumé sa part des responsabilités mondiales en ratifiant, notamment, le Protocole de Kyoto en septembre dernier. Je reste convaincu qu'il faut mobiliser encore beaucoup d'autres ressources pour atténuer les effets négatifs des changements climatiques.

En ce qui concerne le financement du développement, nous appuyons le calendrier proposé dans le rapport du Secrétaire général pour la réalisation des objectifs fixés d'ici 2015.

À l'instar du rapport, nous reconnaissons que l'ONU a besoin d'être refaçonée à un point et de manières non encore imaginés jusqu'à présent, ce qui demande une audace et une rapidité jamais encore montrées. Comme nous l'avons déjà souligné, nous appuyons la réforme du Conseil de sécurité. À notre avis, la réforme du Conseil de sécurité doit passer par une augmentation du nombre de ses membres, dans les catégories des pays en développement comme des pays développés. En outre, afin de donner les moyens au Conseil d'assumer sa responsabilité principale, à savoir

le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il convient de le réformer de façon à permettre une meilleure représentation géographique, à le rendre plus comptable de ses actes et plus démocratique dans ses méthodes de travail, en accroissant la transparence de son processus de décision. Il nous semble que cette question mérite d'être traitée dans la plus grande transparence et qu'elle doit faire l'objet du consensus le plus large possible.

Comme il a été souligné au cours du débat général de septembre dernier et au cours des consultations officieuses antérieures, la Macédoine est favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité dans les catégories permanente et non permanente. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons être d'accord avec la structure des groupes régionaux proposée et présentée dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565). La structure régionale actuelle doit rester en place et servir de base pour l'élargissement du futur Conseil de sécurité. À ce propos, je tiens à signaler que notre délégation s'est associée à la déclaration faite par le représentant de l'Estonie au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Nous estimons également que nous devons consacrer une attention et des efforts équivalents à la réforme de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Nous saluons les solutions envisagées et les propositions faites à cet égard dans le rapport du Secrétaire général.

La réforme du Secrétariat n'est pas moins importante. L'évolution des réalités exige également un accroissement des responsabilités et des solutions adaptées aux nouveaux défis, avec les capacités qui y correspondent. La demande en faveur d'une action plus préventive doit s'accompagner des ressources humaines qualifiées correspondantes. En outre, il existe une prise de conscience quant à la nécessité de déléguer davantage de responsabilités aux organisations régionales et de partager la tâche avec elles : elles ont déjà fait la preuve de leurs capacités en la matière, de leur savoir-faire et de leur doigté et peuvent jouer un rôle moteur dans certains domaines. Aujourd'hui comme dans les années précédentes, on voit beaucoup d'exemples sur le terrain qui illustrent la nécessité d'une répartition claire des tâches. Une telle répartition nous permettrait également d'économiser des ressources financières et d'en faire profiter ceux

qui en ont le plus besoin. Cela nous permettrait à son tour de nous concentrer sur les questions pour lesquelles le rôle de l'ONU est essentiel. Ce que j'essaie de dire ici, c'est que nous devons éliminer la concurrence entre les organisations, le chevauchement des mandats et la tendance à proroger des mandats ou des activités au-delà du nécessaire. À cet égard, le rôle de l'ONU sur le terrain doit être revitalisé.

Nous nous réjouissons par avance de participer à des discussions franches et constructives, non seulement aujourd'hui mais également au cours des prochains mois, afin de pouvoir nous rapprocher de ce que nous voulons réaliser avant et pendant le mois de septembre 2005.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, ma délégation souhaite se joindre aux expressions de condoléances adressées à la Mission d'observation permanente du Saint-Siège suite au décès de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II. De même, nous souhaitons adresser nos condoléances à la Mission permanente de la Principauté de Monaco après le décès du Prince Rainier III.

Avec la présentation du rapport du Secrétaire général (A/59/2005), les propositions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le rapport du Projet du Millénaire – le rapport Sachs, nous disposons déjà de trois contributions intellectuelles et politiques de grande importance pour la tenue de nos délibérations. Les consultations que vous avez organisées, Monsieur le Président, permettent à toutes les délégations d'arrêter leurs positions sur les aspects centraux du système des Nations Unies. Mais il est nécessaire de prendre conscience qu'une fois conclues ces consultations, commencera le défi principal pour notre Organisation, à savoir conclure des accords pour mettre en œuvre les mesures que nous adopterons et en assurer le suivi. De l'avis du Mexique, nous sommes dans l'antichambre de négociations intenses et complexes. Les cycles successifs de consultations traduisent les sentiments et les positions des États. Des négociations sont nécessaires pour parvenir à des accords et mettre en pratique les engagements pris. Il est nécessaire de prévoir sans plus attendre les termes de cette négociation générale. Le cadre de référence pour la tenue de ces négociations devra répondre aux critères suivants.

Premièrement, il faut préserver l'unité des buts et principes que nous nous sommes donnés collectivement au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, il convient de renforcer le champ d'action et l'efficacité de la diplomatie multilatérale.

Troisièmement, il importe tout particulièrement, à notre avis, d'établir clairement que ce sont les défis et les menaces qui déterminent les structures et les changements de l'architecture institutionnelle et non l'inverse. Les réformes que nous engagerons doivent être destinées à répondre de façon efficace aux grands problèmes du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. C'est là-dessus que nous devons nous guider pour définir le type de structure d'institutions que nous voulons.

Quatrièmement, les grands problèmes de ce monde sont multisectoriels. C'est la raison pour laquelle notre Organisation mondiale a besoin d'une réforme globale. Les deux volets du binôme sécurité et développement exigent un traitement simultané et sur un pied d'égalité.

Cinquièmement, il faut renforcer non seulement l'efficacité des institutions, mais également leur légitimité, leur transparence et le système par lequel elles doivent rendre compte de leur fonctionnement.

Sixièmement, la teneur des négociations doit traduire le sentiment d'urgence qu'il y a à restructurer notre système, le bénéfice collectif que nous en attendons et l'attention qu'il est nécessaire d'accorder aux défis qu'aucun pays ne peut relever séparément.

Finalement, nous estimons que le chemin critique qui nous attend doit passer de la discussion à la construction d'accords et de là, laisser place à la négociation et à la mise en pratique de nos décisions collectives.

Nous avons eu, au sein du Groupe des amis pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies, mise en place sur l'initiative du Président Vicente Fox, l'occasion de contribuer à ce processus en présentant 14 documents de propositions. Nous sommes tout à fait disposés à continuer d'appuyer les efforts du Secrétaire général ainsi que les vôtres, Monsieur le Président. Dans les mois à venir, le Groupe redoublera d'efforts pour promouvoir la mise en œuvre de plusieurs propositions de réforme.

Étant donné la complexité croissante des défis modernes, mon pays a insisté sur une réforme globale de l'Organisation. Nous considérons une réforme globale telle qu'elle ressort des réflexions du Secrétaire général, englobe quatre aspects fondamentaux : le développement, la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme. Cependant, cette approche implique la nécessité de concevoir une nouvelle architecture internationale. En effet, la structure de notre organisation doit être en mesure d'offrir des réponses et des solutions dans ces domaines. Il apparaît aussi inutile que risqué de perdre de vue cet aspect d'une réforme institutionnelle équilibrée telle que celle que le Secrétaire général dessine dans son rapport, dont nous considérons qu'elle requiert la plus grande attention.

Il est nécessaire de doter les organes chargés de chacun de ces sujets des pouvoirs et des ressources nécessaires pour qu'ils exécutent leur mandat. Dans les faits, et c'est d'eux qu'il tire sa pertinence, l'unique organe principal qui fasse la preuve de sa capacité de faire appliquer ses résolutions est le Conseil de sécurité, étant donné que le caractère contraignant de ses résolutions est prévu par l'Article 25 de la Charte. Dans les cas de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission des droits de l'homme, nous savons que leurs résolutions ont un caractère juridique différent. Même si nous ne pouvons nier la réalité que reflète la Charte, ce qui est grave, c'est que ces organes agissent séparément et à des rythmes différents. L'Assemblée générale pourrait parfaitement palier à cette absence de coordination dans les travaux de l'ONU. La vision d'ensemble, c'est l'Assemblée générale qui l'apporte, dans la mesure où elle est la somme de la communauté des nations.

Cependant, nous constatons que les résolutions de l'Assemblée générale, même si elles reflètent les grandes opinions mondiales, ne transforment la réalité que dans une mesure terriblement faible. Si nous persévérons dans cette tendance, nous renforcerons une Organisation des Nations Unies qui sera dominée par le Conseil de sécurité, sans contrepoids et sans solutions de rechange. Ainsi, lorsque des crises humanitaires surgissent, ce n'est pas la Commission des droits de l'homme qui intervient, mais le Conseil de sécurité. Nous avons pour exemple récent le cas du Darfour. Quand surgissent des crises qui ont pour origine la pauvreté et l'absence de gouvernance, ce n'est pas le Conseil économique et social qui possède les ressources et les capacités pour y répondre, mais le

Conseil de sécurité. Nous en avons pour exemple récent le cas d'Haïti.

Nous courons aussi un autre risque, celui de surcharger le Conseil de sécurité, en lui attribuant des tâches supplémentaires qui finissent par affecter son fonctionnement et son efficacité. Afin que le Conseil de sécurité puisse donner suite en temps opportun aux cas qui le méritent réellement, il est nécessaire que les organes du système accomplissent de manière appropriée leur travail dans une perspective globale. De ce point de vue, tout observateur attentif penserait que les réformes du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme sont plus urgentes que celle du Conseil de sécurité, qui, dans ce contexte, paraît jouir d'une santé relative, mais nous savons bien que ce n'est pas le cas. L'accent de la réforme porte tout particulièrement sur le Conseil de sécurité et de manière seulement mineure sur les autres composantes de notre système, y compris l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général propose une Organisation reposant sur l'interaction entre trois Conseils, une Commission et l'Assemblée générale, une nouvelle architecture institutionnelle qui répond à l'appel lancé pour une réforme intégrale. Cette vision pourrait être mise en œuvre sur la base de la proposition du Mexique visant à créer un mécanisme institutionnalisé de consultations auquel participent les Présidents des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et des organes subsidiaires, si besoin est. Le mécanisme contribuerait à détecter au moment voulu les situations qui pourraient déboucher sur un conflit et qui nécessitent d'être appréhendées sous différents angles, en prenant en compte le mandat de chaque organe. Nous pensons que la prévention des conflits doit être une donnée constante dans le travail de l'Organisation dans son ensemble.

À cet égard, nous appuyons la proposition de créer une Commission de la consolidation de la paix. Ce mécanisme contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, d'où la nécessité que cette commission agisse en liaison avec le Conseil de sécurité. Mais il s'agit également d'un mécanisme dont les activités dans le domaine économique et social le placent très près du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale elle-même. Face à ces possibilités, nous estimons qu'il appartient en premier lieu à l'Assemblée générale de définir le mandat de

cette nouvelle structure et sa place adéquate dans l'Organisation.

En ce qui concerne la création d'un Conseil des droits de l'homme, nous apprécions à sa valeur l'intention du Secrétaire général de faire à cet important sujet une plus grande place. Cependant, nous pensons que ses attributions et ses responsabilités devraient être définies par l'Assemblée générale et qu'elles devraient remédier aux lacunes et aux faiblesses dont a fait preuve la Commission des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme ne devrait pas laisser de côté l'important travail de codification dans lequel est actuellement engagée la Commission ni manquer d'ouvrir les espaces politiques nécessaires pour que ce nouveau conseil puisse avoir une approche multiple de ce sujet. Cet organe devra être capable de donner l'alerte et de s'occuper des crises humanitaires graves. Il devra agir en harmonie avec les normes d'application que nous avons déterminées concernant le concept de la « responsabilité de protéger ».

Le Mexique est en accord avec le Secrétaire général quant au rapport étroit qui existe entre les droits de l'homme et la sécurité. Dans ce contexte, nous partageons l'opinion selon laquelle il est nécessaire que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme joue un rôle plus actif dans les délibérations du Conseil de sécurité et, le cas échéant, dans celles de la Commission de la consolidation de la paix. Nous sommes convaincus qu'il est impossible d'instaurer la paix et la stabilité sans que soit menée une politique active en faveur du respect des droits de l'homme. La réforme du Conseil de sécurité doit être vue à la lumière de cette nouvelle architecture internationale que nous proposons. Son interaction avec le Conseil des droits de l'homme proposé – ou bien avec une Commission des droits de l'homme réformée –, avec la Commission de la consolidation de la paix et avec le Conseil économique et social définira un nouvel équilibre structurel et de nouvelles règles.

En ce qui concerne la question de la réforme du Conseil de sécurité, le Mexique, en conjonction avec d'autres pays, a lancé un appel pour aboutir à une formule négociée et consensuelle. C'est ainsi seulement que nous éviterons les fractures à l'intérieur de notre Organisation. Nous avons déjà signalé notre préférence pour l'élargissement du nombre des membres élus et la prolongation de leur mandat, avec la possibilité de réélire les Etats dont les actions ont

démontré un attachement solide aux buts de notre Organisation. Ce schéma favoriserait l'exercice effectif des responsabilités.

Enfin, dans ce contexte, le rapport du Secrétaire général nous demande de revoir notre Organisation de fond en comble. Il s'agit d'un puissant appel à organiser un cycle de négociations qui débouchent sur une meilleure utilisation des institutions que nous avons tous édifiées et sur l'ajout possible de quelques nouvelles structures. Le multilatéralisme renouvelé et renforcé a besoin de s'appuyer sur un large consensus concernant le rôle que nous voulons, en tant qu'expression politique, assigner à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il nous paraît dangereux, pour le fonctionnement de notre Organisation, de proposer des solutions partielles qui ne seraient pas le fruit d'un exercice de concertation générale. Si nous procédions ainsi, le résultat le plus probable auquel nous serions confrontés serait une Organisation fragmentée, voire blessée par les antagonismes internes.

Il n'est peut-être pas réaliste d'espérer que la réforme complète de l'Organisation des Nations Unies sera chose faite d'ici le mois de septembre. Ce que nous pouvons raisonnablement espérer, en revanche, c'est qu'au cours de ces quelques mois nous pourrions jeter les bases des négociations qui donneront naissance à l'architecture institutionnelle de l'avenir. Le Mexique voit dans l'Organisation des Nations Unies un cadre de coopération et d'appui mutuel et respectueux entre les nations. Ce n'est pas un champ de bataille, mais un espace où offrir des solutions mondiales. Détruire cet esprit aurait des conséquences dangereuses et probablement irréversibles.

M. Andanje (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres délégations qui pleurent la disparition de S. S. le pape Jean-Paul II et la disparition de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ces séances en vue de débattre du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité, et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Je suis certain que les débats que nous tenons actuellement imprimeront un nouvel élan aux préparatifs en vue du sommet qui doit se tenir en septembre. Je rends hommage au Secrétaire général pour ses propositions très audacieuses et de vaste portée.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant du Malawi, au nom du Groupe africain, et le représentant de la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme le rapport du Secrétaire général sera pleinement examiné au titre de quatre groupes de questions, ma délégation ne fera que des observations de fond à ce stade du débat. Néanmoins, je tiens à saisir cette occasion pour faire quelques observations préliminaires. Du point de vue d'un pays en développement, je suis convaincu que le rapport du Secrétaire général, qui s'inspire des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, représente un changement important dans le ton du débat au sein de l'ONU. C'est un processus qui est en train de redéfinir l'ordre du jour mondial en matière de développement. Nous nous concentrons à présent sur la fin plutôt que sur les moyens, comme le souligne le rapport Projet du Millénaire.

Aujourd'hui, nous parlons de partenariats mondiaux fondés sur le partage des responsabilités et la responsabilité à double sens. C'est très encourageant pour ma délégation. Étant donné qu'à l'ONU, le changement se fait principalement de façon progressive, je pense que les quelques mesures limitées que nous avons adoptées en un laps de temps relativement court auront du poids.

L'intérêt que portent les Membres aux propositions dont est saisie l'Assemblée est peut-être variable, mais je pense que cela ne doit pas nous écarter de notre objectif premier, qui est de faire progresser notre ordre du jour mondial en matière de développement. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que le développement est une condition préalable de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. On ne saurait obtenir des avancées ou des résultats sur ces questions sans réaliser le développement durable.

Il y a des domaines dans lesquels ma délégation a le sentiment que des recommandations plus concrètes sont nécessaires. Par exemple, dans le domaine de la dette, ma délégation est convaincue que des mesures supplémentaires, y compris l'annulation de la dette, devraient être prises pour réduire l'encours de la dette.

Nous nous félicitons des recommandations faites dans le domaine du développement durable. Toutefois,

il y a lieu de constater que la question du financement des institutions chargées des problèmes environnementaux n'a pas été clairement abordée. De même, les actions que l'on attend des États Membres en matière d'environnement n'ont pas été exposées.

Il est impératif que nous honorions tous nos obligations et engagements. Ma délégation se félicite de l'annonce faite par le Royaume-Uni et l'Allemagne d'un calendrier pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du produit national brut à consacrer à l'aide publique au développement. Nous prions instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de prendre exemple sur ces deux pays.

Ma délégation estime, comme le Secrétaire général, que les États ne peuvent faire cavalier seul. Il faut qu'il y ait une coopération large, profonde et soutenue entre les États Membres. En septembre, nous devons mettre à profit la bonne volonté existante pour promouvoir le développement économique et social et forger un consensus sur la façon de répondre aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis.

Notre objectif est peut-être ambitieux et bien intentionné, mais, sans les ressources suffisantes, nos efforts en vue de promouvoir notre cause, qui est d'édifier un monde prospère et juste, n'aboutiront à rien. Je pense que cette importante question devrait être examinée d'urgence.

Enfin, les diverses conférences internationales et réunions au sommet nous fournissent un cadre idéal pour traiter les questions liées au développement. Ma délégation espère qu'à l'heure où nous préparons le sommet, les États Membres tiendront compte de leurs recommandations. C'est à nous qu'il appartient de répondre aux aspirations de nos peuples en saisissant cette chance unique et en présentant des projets tangibles.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'aimerais avant tout, comme d'autres délégués qui m'ont précédé, rendre un hommage sincère à la mémoire impérissable de S. S. le pape Jean-Paul II, dont le message de paix au monde résonne encore dans cette enceinte. Nous voudrions également nous associer aux condoléances présentées à la Principauté de Monaco et au peuple monégasque pour la disparition, que nous regrettons tous profondément, de S. A. S. le Prince Rainier III.

L'Espagne s'associe pleinement au discours prononcé par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne au début du présent débat.

En quête d'une Organisation rénovée, guidée par la notion d'un multilatéralisme efficace au service de nos peuples, l'Espagne souhaite travailler sur la base du rapport du Secrétaire général (A/59/2005), enrichi par les contributions que les États Membres pourront apporter, car il ne s'agit pas d'un document figé. Nous tenons à contribuer à l'objectif commun, qui est de faire en sorte que le sommet qui réunira nos dirigeants en septembre prochain réponde pleinement aux problèmes urgents auxquels l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale sont actuellement confrontés. Nous nous y employons également au sein du Groupe d'amis pour la réforme auquel vient de se référer le Représentant permanent du Mexique.

Les défis en jeu sont très importants. Je tiens donc pour certain que notre effort devra être soutenu, au-delà même du sommet. Nous devons toutefois nous fixer des objectifs ambitieux pour septembre, comme il a été proposé dans le discours de la présidence de l'Union européenne, car les propositions présentées par le Secrétaire général sont ambitieuses.

Entre autres défis, je voudrais souligner celui du développement, l'objectif étant de surmonter les énormes inégalités économiques et sociales qui existent dans le monde. Pour un bien trop grand nombre aujourd'hui, il s'agit là purement et simplement d'une question de survie.

L'Espagne, je tiens à le rappeler, est l'un des fondateurs et participants très actifs de l'initiative intitulée « Action contre la faim et la pauvreté », à laquelle plus de 100 chefs d'État et de gouvernement ont adhéré durant la présente session de l'Assemblée générale et qui, nous l'espérons, portera très prochainement ses premiers fruits.

L'Espagne est elle aussi résolue à s'acquitter de la part qui lui revient en matière d'aide publique au développement. A cette fin, elle a établi un calendrier très précis de ses versements, afin d'atteindre l'objectif de 0,33 % de son produit intérieur brut en 2006, de 0,5 % en 2008 et, enfin, de 0,7 % dès 2012, soit en avance sur le délai fixé dans la Déclaration du Millénaire. Nous devons, dans les années à venir, placer l'Afrique au cœur de cet effort complémentaire, sans pour autant oublier nos engagements vis-à-vis des

pays à revenu intermédiaire et leurs besoins spécifiques en matière de développement.

Il est tout aussi impératif d'avancer rapidement sur la voie de l'élimination des préjugés et de l'intolérance en favorisant la bonne entente et la collaboration. Différents États Membres ont présenté des initiatives dignes d'intérêt à cet égard, notamment l'Espagne, parce que nous sommes convaincus que la tendance à une séparation ou un affrontement croissants entre des peuples de culture et civilisation différentes, essentiellement entre l'Occident et le monde arabe et islamique, constitue l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la communauté internationale. Nous sommes également convaincus qu'en venant à bout de ce problème, on parviendra du même coup à en régler d'autres auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Nous déplorons que cette question n'ait toujours pas été abordée dans le cadre des préparatifs du sommet, aussi bien dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/5656) que dans celui du Secrétaire général. Nous sommes prêts à travailler au côté d'autres délégations et avec vous, Monsieur le Président, pour que la déclaration qui sera adoptée en septembre souligne expressément l'impératif d'aplanir ces différences par le biais du dialogue et de la coopération.

La réforme de l'Organisation doit mettre l'accent sur la préservation de l'équilibre institutionnel entre ses organes principaux : chacun agissant dans la limite de ses attributions et compétences, ils poursuivent tous les mêmes buts définis dans la Charte des Nations Unies et la recherche perpétuelle du bien de la communauté internationale.

C'est dans ce contexte que doit être examinée la question de la réforme du Conseil de sécurité. L'Espagne a clairement indiqué sa préférence pour une réforme du Conseil de sécurité bénéficiant du plus vaste appui possible auprès des États Membres. Nous estimons qu'au vu de la gravité de cette question, lourde de conséquences, il n'est pas acceptable qu'un nombre élevé d'États Membres se trouvent marginalisés, les dernières consultations ayant montré que beaucoup désapprouvaient aussi bien l'option A que l'option B telles qu'exposées dans les rapports du Groupe de personnalités de haut niveau et du Secrétaire général. Il importe de trouver d'autres moyens d'assurer une représentation universelle au

sein du Conseil de sécurité, en vue d'une mise en œuvre rapide de la réforme, à une date prévisible.

Nous sommes convaincus qu'il est possible de réaliser, dans les prochains mois, des progrès irréversibles en direction d'un accord, tout en évitant de prendre des mesures qui ne feraient que creuser les divisions entre les États Membres. Dans les jours à venir, un grand nombre de délégations commenceront à s'engager sur la voie de la convergence. Pour cela, il faudra que toutes les délégations qui partagent nos préoccupations nous aident à identifier les éléments qui permettront d'aboutir à l'accord le plus large possible au sein de l'Organisation.

En deux mots, nous espérons que cet esprit de coopération en faveur du consensus le plus large possible entre les États Membres subsistera tout au long des travaux et des débats sur la réforme de l'Organisation que vous dirigerez, Monsieur le Président.

M. Leslie (Belize) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux sincères condoléances que vous-même, Monsieur le Président, et mes collègues avez adressées aux catholiques de Rome et du monde entier suite à la disparition du très regretté pape Jean-Paul II. Il fut un grand exemple pour nous, États Membres de l'ONU, et pour tous les peuples du monde.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer au peuple de la Principauté de Monaco notre solidarité et la grande tristesse que nous a causée le décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur d'intervenir au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'ONU. D'emblée, nous nous rallions aux déclarations du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et la Chine et de l'Alliance des petits États insulaires.

La CARICOM tient elle aussi à vous remercier, Monsieur le Président, de tout ce que vous faites pour que les préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de 2005 soit transparente et ouverte à tous. Nous renouvelons notre engagement de coopérer avec vous, avec vos facilitateurs et, plus important encore, avec tous les autres États Membres en vue de résultats profitables à tous.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) laisse présager une accélération du processus

préparatoire et du processus de réforme de l'ONU dans son ensemble. Nous aimerions tirer profit de cette impulsion pour identifier les mesures concrètes à mettre en œuvre afin d'appliquer la Déclaration du Millénaire, ainsi que les textes et les engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. De même, c'est le lieu pour nous d'entreprendre tous ensemble d'établir les réformes institutionnelles et les dispositifs nécessaires afin de rendre l'ONU plus efficace.

De fait, le rapport du Secrétaire général contribue grandement à nos délibérations. Il traduit les vues du Secrétaire général sur les domaines dans lesquels il est, d'après lui, vital et possible de prendre des mesures dans les mois à venir. Les États membres de la CARICOM sont sensibles à ces vues. Nous sommes en train d'étudier les recommandations contenues dans le rapport ainsi que celles formulées par les États Membres.

La réunion de haut niveau offrira une occasion exceptionnelle de recentrer l'attention de la planète sur les questions du développement. Il faudra qu'elle débouche sur des mesures fermes et résolues qui feront avancer les priorités mondiales en matière de développement, y compris celles des sociétés les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète, tout en renforçant le rôle de l'ONU dans la gestion des affaires économiques mondiales.

Il semblerait que les pays en développement ont tenu leurs engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey pour ce qui est de réaffecter et de mobiliser davantage de ressources sur le plan interne, de réformer les institutions pour les adapter aux priorités nationales et d'adopter des politiques économiques et sociales efficaces et menées sous contrôle national, susceptibles de stimuler la croissance économique.

Toutefois, comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport de 2004 sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/282), si ces actions sont toutes nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, elles sont loin d'être suffisantes. Les pays développés doivent également assumer leurs responsabilités en accroissant et en améliorant l'aide au développement, en menant à bien un nouveau cycle de négociations commerciales

orienté vers le développement, en éliminant les mesures dans le domaine de l'agriculture qui faussent les échanges, en accordant des allègements de dette plus importants à une plus grande échelle et en encourageant le transfert de technologie.

Le rapport du Secrétaire général et autres contributions au processus ont presque exclusivement porté sur l'augmentation de l'appui à l'aide publique au développement (APD). La seule augmentation de l'APD, sans remédier à l'endettement des pays en développement pauvres et à revenu intermédiaire, sans encourager le flux de l'investissement étranger direct vers un plus large éventail de pays en développement, sans réformer le système commercial mondial et sans corriger les faiblesses systémiques du système économique et financier mondial, ne débouchera pas sur une croissance et un développement durables.

Au titre du Consensus de Monterrey, tous les États ont pris l'engagement important de réformer la gouvernance économique mondiale. La création d'institutions et l'exercice du pouvoir et de la prise de décisions aux niveaux national et mondial doivent être guidés par les principes et les valeurs de justice, d'équité, de démocratie, de participation, de transparence, de responsabilité et d'inclusion. Pour que le soutien à la démocratie et à l'ouverture des marchés soit maintenu, la mondialisation doit être plus inclusive et ses avantages doivent être plus équitablement répartis. Ces objectifs ne peuvent être réalisés sans un système radicalement réformé de gouvernance mondiale et d'institutions mondiales efficaces.

Il faut d'urgence un environnement international plus accueillant qui reconnaisse les vulnérabilités naturelles des petits États insulaires en développement et qui tienne compte de ces vulnérabilités pour répondre à leurs besoins financiers, commerciaux et en matière de développement. Nous sommes préoccupés par le fait que le rapport du Secrétaire général ne met pas suffisamment l'accent sur les besoins et la situation singulière des petits États insulaires en développement.

Privilégier le développement ne devrait pas être interprété comme une marque d'indifférence aux questions de sécurité. Les États membres de la CARICOM reconnaissent le lien indissociable entre développement et sécurité. À vrai dire, le fait que nous privilégions le développement est en partie lié à notre préoccupation sécuritaire. De la même façon, notre préoccupation sécuritaire est liée au développement. Le

trafic de drogue, le trafic des armes légères et les activités, dans la région, des réseaux criminels organisés transnationaux ont non seulement mis à rude épreuve notre infrastructure sécuritaire, mais aussi entravé notre développement.

La CARICOM voudrait saluer l'idée formulée par le Secrétaire d'une sécurité collective plus globale, qui permette d'appréhender toutes les menaces, anciennes et nouvelles, et les problèmes de sécurité des petits États. De fait, nous estimons que c'est une bonne approche pour dégager un consensus sur la sécurité. La CARICOM voudrait en outre souligner que tout consensus sur la sécurité doit être compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous ne sommes favorables à aucune proposition qui aurait pour effet de réinterpréter la Charte. La Charte fournit le cadre dans lequel les États conduisent leurs relations internationales. C'est la base de notre système multilatéral. C'est l'échelle à laquelle nous mesurons les intérêts des États, petits et grands. Il ne saurait y avoir aucune dérogation.

À l'évidence, la CARICOM convient que le système multilatéral doit être renforcé pour être efficace. Les recommandations du Secrétaire général sur la revitalisation de l'Assemblée générale sont des mesures qui vont dans la bonne direction, tout comme les recommandations pour le renforcement du Conseil économique et social. Pour la CARICOM, la réforme du Conseil de sécurité doit viser à la fois ses méthodes de travail et son élargissement, afin de garantir qu'il soit ouvert, démocratique et efficace. À cet égard, la CARICOM conçoit que les propositions du Groupe de haut niveau pour l'élargissement du Conseil doivent être étudiées de près, en tenant dûment compte des réalités géopolitiques d'aujourd'hui et de la nécessité de veiller à ce que le Conseil soit plus largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble, même si un tel examen nous pousse à rechercher une solution moyenne entre les formules A et B.

Ce sont là nos vues préliminaires sur le rapport. Les membres de la CARICOM entendent faire des contributions substantielles dans des domaines spécifiques au cours des consultations thématiques à venir. Nous demeurons certes enthousiasmés et stimulés par vos efforts, Monsieur le Président.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais m'associer à vous, Monsieur le Président,

et aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter mes condoléances sincères à nos frères catholiques à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II. Je voudrais également adresser mes condoléances sincères et ma sympathie à la délégation, au Gouvernement et au peuple monégasques pour le décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

Je voudrais vous exprimer nos remerciements, Monsieur le Président, pour vos efforts fructueux et l'intérêt que vous avez montré à poursuivre les consultations avec les délégations. Vous pouvez être assuré de notre détermination de coopérer avec vous de façon constructive afin de préparer la réunion de haut niveau qui se tiendra en septembre prochain. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/59/2005, que nous examinons avec soin. Le rapport revêt une importance particulière à cette étape de l'histoire de l'humanité, alors que le monde évolue rapidement et que de nouveaux concepts apparaissent, reflétés d'une manière ou d'une autre dans les valeurs et principes convenus des relations internationales. Je m'aligne sur les déclarations faites par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies doit être globale, pragmatique et capable de renforcer la crédibilité de l'ONU et d'accroître son efficacité à l'heure où elle relève les défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Ainsi, les vues de tous les États Membres doivent être prises en compte. Le rapport du Secrétaire général présente de nombreuses propositions et soulève de multiples questions qui appellent un examen approfondi afin d'étudier les conséquences qu'elles entraînent et de prendre la mesure de leur teneur et de leur incidence sur les relations internationales. Je voudrais faire un certain nombre d'observations à cet égard.

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite convient avec le Secrétaire général que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont liés. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement, ni même de sécurité et de développement en l'absence du respect des droits de l'homme. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général que les pays industriels développés augmenteront leur aide publique au

développement. À cet égard, je voudrais rappeler que l'aide fournie par le Royaume d'Arabie saoudite, notamment des subventions et des prêts au développement consentis à des conditions avantageuses par des voies bilatérales et multilatérales, représente 4% du produit intérieur brut du Royaume.

Le Royaume d'Arabie saoudite partage l'opinion que le Secrétaire général a exprimée dans le rapport, à savoir que les menaces et les périls auxquels la communauté internationale fait face partout dans le monde sont liés et appellent des efforts concertés et la coopération de tous les États pour être efficacement affrontés. L'un de ces périls et défis est le fléau du terrorisme. Ce phénomène international horrible, qui n'est le fait d'aucune religion ou culture particulière, ne disparaîtra pas tant que la communauté internationale ne se sera pas attaquée à ses causes profondes afin de l'éliminer.

En ce qui concerne une définition du terrorisme, la position du Royaume d'Arabie Saoudite est la même que celle qui a été adoptée par les pays arabes et islamiques. Cette position émane de la Convention arabe sur la répression du terrorisme et de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international.

Les droits de l'homme ont été conférés par le Créateur à ses créatures. Ils ont été hérités par des peuples qui en ont accepté les nobles principes, dérivés des religions divines et des instruments internationaux. Toutefois, des intérêts politiques et certaines notions et philosophies prédominant dans un monde caractérisé par des pratiques de deux poids deux mesures et l'illusion que l'on peut imposer à d'autres des valeurs et concepts contraires à leur religion, leur confession et leur culture ont commencé d'empiéter sur les principes des droits de l'homme et d'en prendre le contrôle sur les plans temporel, spatial, théorique et individuel.

Le rapport du Secrétaire général contient certaines recommandations sur les droits de l'homme qui méritent considération. Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite n'est pas d'accord avec le fait que le mandat et le rôle de la Commission des droits de l'homme doivent être liés aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous devons éviter de politiser les droits de l'homme et de pratiquer deux poids deux mesures à des fins politiques et non humaines. La proposition faite par le Secrétaire général de remplacer la Commission des droits de l'homme par un Conseil

des droits de l'homme plus restreint et permanent exige un examen plus approfondi de notre part. Nous avons besoin d'un complément d'information avant d'exprimer nos vues sur cette proposition.

Nous serons heureux de participer aux réunions suivantes, en vue de faire de nouvelles observations et d'exprimer nos vues sur les autres questions traitées dans le rapport du Secrétaire général.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer adresser mes sincères condoléances à nos collègues de la Mission permanente d'observation du Saint-Siège et des Missions permanentes de la Pologne et de l'Italie, ainsi qu'aux millions de personnes, dans le monde chrétien et au-delà, qui pleurent le décès du pape Jean-Paul II. Israël le considérait comme un grand homme, un champion de la liberté, un architecte de la réconciliation et un véritable ami du peuple juif. Il nous manquera cruellement.

Nous sommes également de tout cœur avec la famille régnante et la Principauté de Monaco suite à la disparition du Prince Rainier III, dirigeant formidable et personne exemplaire, dont l'héritage ne sera pas oublié de sitôt.

Israël félicite le Secrétaire général de son rapport ambitieux intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), dont la portée et l'importance n'ont d'égale que l'envergure, la profondeur et le poids des défis que nous devons relever aujourd'hui. Je pense que nous sommes tous d'accord que nous avons ici une occasion, une chance, que nous ne pouvons pas manquer, qu'il ne faut pas manquer. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères d'Israël, Silvan Shalom,

« Il n'est pas trop tard pour renouveler notre engagement envers les objectifs qui ont présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Et il n'est pas trop tard pour œuvrer à une communauté internationale pleinement à l'image de ces valeurs, intransigeante dans sa lutte contre l'intolérance à l'égard des peuples de toutes les confessions et de toutes les origines ethniques, refusant les compromis sur la morale, appelant le mal par son nom. »

Comme on l'a rappelé dernièrement au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée pour commémorer le soixantième

anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, l'ONU comme Israël ont été fondés sur les cendres de l'Holocauste. Nous sommes un peuple qui croit profondément aux idéaux des Nations Unies et dont l'histoire atteste de la nécessité de respecter ces idéaux.

Le rapport du Secrétaire général présente un vaste programme d'action visant à préparer l'ONU à être une force efficace face aux défis du XXI^e siècle. Il y a beaucoup de travail à faire et je bornerai mes observations, aujourd'hui, à une partie seulement de ce programme.

Le Secrétaire général a raison de reconnaître l'interdépendance fondamentale entre le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Comme l'a constaté le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nous sommes mutuellement responsables de la sécurité des uns et des autres. Nous devons repenser la notion de partenariat multilatéral efficace et définir des stratégies permettant de répondre aux besoins légitimes des États tout en veillant à ce que les États répondent aux attentes légitimes de la communauté internationale à leur égard.

Comme l'a fait observer le Secrétaire général, si certains États n'ont pas la volonté de se montrer à la hauteur de leurs responsabilités, beaucoup d'États désireux de s'acquitter de leurs obligations internationales n'ont pas la capacité de le faire pleinement. Ces États bien intentionnés ont besoin d'un véritable partenariat axé sur le développement, le renforcement des capacités et l'établissement d'institutions autonomes responsables, transparentes et comptables de leurs actes. Nous devons nous atteler, de concert avec ces États, à faire face aux problèmes profondément ancrés de la pauvreté et de la faim et à combattre les épidémies, comme le paludisme et le VIH/sida. Nous devons également assurer un développement durable sans dégradation de l'environnement et un climat libre de conflits armés où le droit de vivre à l'abri de la peur, à l'abri du besoin et le droit de vivre dans la dignité soient respectés.

Parallèlement, tous les États – à tous les stades du développement – doivent accepter que la revendication de souveraineté confère non seulement des droits mais également des obligations. À une époque où nous connaissons des actes de terrorisme catastrophiques, il est de notre intérêt à tous, en raison de notre

interdépendance mondiale, de promouvoir la démocratie, la démarginalisation des femmes et de défendre une culture de la tolérance et du respect mutuel, non seulement entre les États mais également en leur sein.

Le Secrétaire général évoque dans son rapport le déclin du prestige de l'Assemblée générale et la baisse de sa contribution aux activités de l'Organisation. Israël est un ardent partisan des efforts de revitalisation de l'Assemblée générale en vue de l'adapter à l'évolution des réalités et de lui permettre d'être une voix plus actuelle et plus forte sur les questions de portée universelle et de consacrer son temps et ses ressources de façon adaptée à ses priorités mondiales.

Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général, à l'appui de celui du Groupe de personnalités de haut niveau, en faveur de mesures audacieuses de rationalisation, de simplification et de réforme des travaux de l'Assemblée générale. Trop longtemps, l'ordre du jour de l'Assemblée générale a été rempli de questions anachroniques qui engendraient chaque année les mêmes débats et les mêmes résolutions. Son grand atout, en tant qu'enceinte de dialogue universel, a été mis à mal par ceux qui cherchent à prendre en otage des questions universelles à des fins sélectives et politisées. Nous devons renouveler notre engagement en faveur d'une Assemblée générale qui soit une enceinte de dialogue constructif, et non un théâtre où se donnent carrière l'acrimonie et la division.

Ces insuffisances n'ont jamais été aussi évidentes que dans le traitement des questions relatives au Moyen-Orient à l'Assemblée. La multitude de résolutions anachroniques, répétitives et à sens unique et les mécanismes qui y sont associés non seulement représentent pour l'Organisation des Nations Unies une dépense injustifiable en temps et en ressources, mais sapent la crédibilité et la réputation de l'Assemblée. Il n'y a pas de raison qui justifie de traiter ces points de l'ordre du jour comme s'ils bénéficiaient d'une immunité par rapport au programme de réforme, en particulier dans la mesure où leur traitement efficace et en temps utile sera, pour un grand nombre, une mesure partielle du succès ou de l'échec du processus de réforme et de revitalisation. Au moment où les parties dans la région travaillent à revitaliser le processus de paix et à mettre en œuvre leurs droits et leurs obligations mutuels, il est particulièrement important que l'Assemblée générale trouve un moyen de mettre

un terme au rôle contre-productif qu'elle a joué sur le terrain pendant si longtemps.

Comme l'ont noté le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le Secrétaire général, aussi récemment qu'hier, à Genève, des problèmes identiques affligent la Commission des droits de l'homme, peut-être de façon plus aiguë. Comme l'ont reconnu un grand nombre d'orateurs, la légitimité de cette institution a été érodée par des États détenteurs d'une réputation notoire en matière de droits de l'homme qui s'en sont servis comme d'un bouclier et d'une épée contre des cibles commodes sur le plan politique. Nous convenons avec le Secrétaire général que la solution à ce problème ne peut venir de la création d'un nouvel organe dont la composition serait universelle. Parallèlement, nous avertissons que la création d'un conseil des droits de l'homme avec un nombre de membres limité devrait être jugée non seulement sur sa forme, mais également sur sa substance et sur la réputation effective de ses membres élus.

Enfin, nous aimerions présenter quelques brèves observations sur la très importante question du terrorisme. Le rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » ajoute la voix du Secrétaire général à celle du Groupe de personnalités de haut niveau pour reconnaître que l'emploi de la force par les États est réglementé de manière adéquate aux termes des règles juridiques internationales et pour affirmer que nulle cause ou revendication ne peut justifier de prendre délibérément pour cible des innocents. Ces déclarations sont à leur tour reprises dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, le plus récemment dans la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité; dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international; et dans de nombreuses conventions de lutte contre le terrorisme. En termes simples, l'opinion selon laquelle le droit revendiqué de résister à l'occupation peut justifier ou excuser des actes de terrorisme est indéfendable tant du point de vue du droit que de celui de la moralité.

Les déclarations de principe contenues dans le rapport du Secrétaire général et dans celui du Groupe de personnalités de haut niveau sur ces questions obtiennent l'approbation de la grande majorité des États, reflètent les principes juridiques internationaux et répondent aux préoccupations des citoyens de tous les pays du monde face à la menace terroriste

contemporaine. Israël espère que la conclusion récente de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que les rapports et les résolutions que j'ai mentionnés, apporteront un nouvel élan à la conclusion d'un instrument contraignant efficace sous la forme d'une convention globale contre le terrorisme, qui ne peut tolérer la distinction entre le bon et le mauvais terrorisme. L'Organisation des Nations Unies doit faire encore beaucoup plus dans ses efforts pour lutter contre les terroristes et faire front aux régimes qui les aident ou les tolèrent, mais conclure la convention globale, sans atténuer ni son langage ni son efficacité, serait sans aucun doute un pas important dans la bonne direction.

Il existe parfois dans les grandes institutions une tendance à mettre l'accent sur le processus plutôt que sur le fond. L'Organisation des Nations Unies n'échappe pas à la règle à cet égard. Pour que nous tirions pleinement profit de l'occasion et que nous mettions en œuvre les recommandations qui sont au cœur du rapport du Secrétaire général, nous ne devons pas confondre le dossier et les progrès. L'objectif devrait être de parvenir à une organisation qui soit attachée, et qui soit vue et ressentie par les citoyens du monde comme telle, à relever les défis du XXI^e siècle d'une manière constructive, significative, efficace et non-politisée. Le succès de la réforme doit être jugé à l'aune des résultats qu'elle produit, plutôt qu'à celle de simples changements dans sa forme ou son architecture.

Comme je l'ai dit, Israël est un pays qui croit profondément aux principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Mais c'est également un pays qui a été touché par certains des défauts de cette institution et par ses modes de fonctionnement – un pays qui jusqu'à ce jour n'est pas en mesure de participer et de contribuer pleinement en tant que membre égal de l'Organisation des Nations Unies, conformément au principe d'égalité souveraine. Nous avons le vif désir de travailler avec les États Membres à obtenir de véritables résultats au bénéfice des citoyens que nous représentons tous et à la poursuite des nobles idéaux sur lesquels cette Organisation a été fondée.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*):
Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de faire écho aux déclarations prononcées par les orateurs qui m'ont précédé et de présenter nos sincères

condoléances à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II et du Prince Rainier III de Monaco.

Je souhaiterais d'abord vous dire, Monsieur le Président, notre profonde gratitude envers vous pour avoir organisé cette séance importante de l'Assemblée générale, ainsi que notre reconnaissance pour vos efforts inlassables en vue de préparer convenablement et efficacement la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra en marge de la soixantième session de l'Assemblée générale, en septembre. Nous souhaiterions également vous remercier de nous avoir donné l'occasion de faire part de notre point de vue sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : sécurité, développement et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), soumis au titre des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

Nous souhaiterions redire que nous sommes prêts à coopérer pleinement avec vous, Monsieur le Président, et à vous appuyer dans la direction des préparatifs détaillés en cours pour que ce processus soit transparent et ouvert à tous les États Membres, sous votre autorité éclairée, en vue de la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, la délégation de l'État du Qatar fait écho aux déclarations prononcées par le Président du Mouvement des pays non alignés et par le Président du Groupe des 77 et de la Chine sur le rapport, au nom de leurs groupes respectifs.

Le paragraphe 2 de la résolution 58/291 du 6 mai 2004 et le deuxième alinéa de la résolution 59/145 du 17 décembre 2004 de l'Assemblée générale définissent l'objectif de cette réunion de haut niveau. Nous savons bien que l'examen complet qui sera mené en septembre se concentrera sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des obligations contenues dans la Déclaration du Millénaire – résolution 55/2 – y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international et le partenariat nécessaire à leur réalisation. La réunion de haut niveau permettra également d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre pleine et coordonnée des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, sur la base d'un rapport complet présenté par le Secrétaire général.

La délégation du Qatar a pris note avec intérêt du rapport actuel du Secrétaire général à cet égard (A/59/2005). Nous sommes convaincus qu'il est

nécessaire de développer les concepts et mécanismes à présent disponibles au sein du système international multilatéral pour faire face aux défis, menaces et dangers qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales au début de ce siècle, notamment à la lumière des événements internationaux et régionaux récents, essentiellement dans la région du Moyen-Orient. Le développement équilibré et durable, notamment la lutte contre la faim, la pauvreté et la propagation des maladies, présente un intérêt particulier pour les pays en développement. Cela exigera de la communauté internationale qu'elle renouvelle son intérêt et son soutien.

En examinant le rapport du Secrétaire général – qui soulève des questions extrêmement importantes et présente des propositions et des observations précieuses –, nous devons effectuer une étude attentive et approfondie et tenir des consultations nationales, régionales et internationales avant de parvenir à des conclusions à adopter en septembre. À cet égard, nous soulignons qu'il est essentiel que la réunion de haut niveau de septembre aboutisse à un résultat véritablement équilibré entre les questions et les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général – c'est-à-dire, un équilibre entre les questions liées au développement et au progrès social et celles liées à la paix et la sécurité internationales –, en tenant compte du mandat délivré dans les résolutions 58/291 et 59/145. Il est également important de revoir la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et de tenir compte des points de vue et des suggestions du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et la Chine.

Ma délégation est tout à fait disposée à coopérer de façon efficace à tous les niveaux pour contribuer à l'aboutissement de la plénière de haut niveau qui se tiendra en septembre, sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions qui y seront adoptées visant à établir un système international collectif et multilatéral juste et plus équilibré, qui reflète les préoccupations et les aspirations des peuples au développement, à la prospérité, la paix et la sécurité.

Le deuxième Sommet du Sud, qui doit se tenir dans l'État de Qatar du 12 au 16 juin 2005, représentera une bonne occasion pour le Groupe des 77 et la Chine de contribuer de façon efficace aux objectifs des grandes conférences organisées par les Nations Unies, notamment ceux liés au développement

et à l'économie. Ce sera également un moment opportun pour préparer la réunion des dirigeants du monde qui se tiendra en septembre.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais exprimer notre profonde tristesse à la nouvelle du décès du pape Jean-Paul II. Sa mort est une grande perte, car il était un véritable symbole de la paix. Lorsqu'il a rendu visite à la Syrie en 2001, il a prié à l'église de Saint Ananias, à Damas, où Saint Paul a été baptisé avant que le peuple de Damas ne l'aide à échapper à ses persécuteurs et qu'il ne répande le christianisme en Europe et dans le monde entier. Le Président de la République arabe syrienne a exprimé ses condoléances et a assisté aux funérailles du pape en honneur du grand rôle et du grand prestige du pontife.

J'aimerais exprimer nos sincères condoléances au peuple et à la famille régnante de la Principauté de Monaco à l'occasion du décès du Prince Rainier III, qui a guidé avec succès le progrès économique de son pays.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier au nom de la délégation syrienne pour les efforts que vous avez déployés en vue de préparer au mieux le sommet de septembre. Je vous félicite d'avoir dirigé un processus préparatoire à participation non limitée, transparent et ouvert à tous. La Syrie est pleinement disposée à coopérer avec tous les autres États Membres pour faire en sorte que ce processus aboutisse dans le cadre du plan de travail présenté à cet égard.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) est une initiative qui mérite notre plus grande et plus sérieuse attention. Le rapport, qui vient compléter d'autres apports – notamment les vues exprimées précédemment par les États Membres et celles exprimées durant ce débat – nous aidera à garantir le succès de ce très important processus. Nous espérons que cela nous mènera à une réforme véritablement globale et équilibrée de l'ensemble de l'ONU.

À cet égard, ma délégation s'associe aux importantes déclarations faites par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine. J'aimerais également renvoyer à la très importante déclaration publiée le 22 février 2005

par le Groupe des États arabes concernant le processus de réforme, suite à la publication, en décembre 2004, du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565).

L'ONU est née il y a près de 60 ans des cendres d'une guerre destructive. Les buts et principes de la Charte ont gardé toute leur vitalité et toute leur validité dans le monde d'aujourd'hui. Notre attachement à ces buts et principes revêt ainsi une grande importance à l'heure où nous préparons le sommet de septembre. En outre, en raison des récents événements et changements profonds survenus sur la scène internationale, il faut que l'ONU passe par d'importants changements pour qu'elle puisse maintenir sa vitalité et assumer un rôle encore plus grand dans les affaires internationales.

Par conséquent, j'aimerais me joindre aux nombreux orateurs qui m'ont précédé pour affirmer qu'il est essentiel qu'en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU ait pour position de rejeter la persistance de situations injustes ou de refuser les faits accomplis qui sont incompatibles avec les principes de la légalité internationale et de la justice internationale ou qui soutiennent une politique de deux poids deux mesures dans des situations identiques ou similaires. Nous sommes fermement convaincus qu'une telle approche finirait par produire des résultats négatifs, notamment dans des régions très explosives et dangereuses telles que le Moyen-Orient et l'Afrique.

Dans ce contexte, nous continuons à souligner que le rôle de l'Assemblée générale dans le multilatéralisme doit se voir accorder toute l'importance voulue dans ces débats, car l'Assemblée est le premier organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU. Il est essentiel que nos débats examinent en profondeur des questions qui permettront à l'Assemblée générale de renforcer sa capacité à relever les défis actuels, au lieu de concentrer l'attention sur le renforcement de l'autorité du Conseil de sécurité, ce qui causera un déséquilibre entre les organes de l'ONU et compromettra le rôle de l'Assemblée dans de nouvelles conjonctures internationales qui pourraient inciter certains à recourir à la force à titre préventif sous divers prétextes.

Contrairement à ce qui a été dit dans une déclaration précédente, le principal obstacle à la revitalisation du rôle de l'ONU ne réside ni dans la nature de son programme de travail, ni dans le fait

qu'elle s'occupe de questions très importantes comme celle du Moyen-Orient, mais plutôt dans l'incapacité d'une poignée d'États à respecter ses résolutions et décisions.

Dans leurs déclarations antérieures sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, les États arabes ont souligné qu'ils rejetaient toute intervention de nature humanitaire ou autre qui ne reposait pas sur la Charte ou le droit international. À cet égard, nous insistons sur la nécessité absolue d'employer une terminologie exacte. Conformément au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et soucieux de ne pas porter atteinte à la paix, à la stabilité ou à la souveraineté des États, garanties par la Charte, nous pensons qu'il n'est pas acceptable que l'on prenne pour prétexte les besoins du XXI^e siècle pour réduire la notion de souveraineté des États, et partant, autoriser une intervention. Il ne faut pas non plus revenir au concept de la souveraineté telle qu'elle était définie au XIX^e siècle dans le but d'alléger les restrictions auxquelles est assujéti le recours à la force et d'autoriser des mesures prétendument préventives.

La délégation syrienne ne doute pas que nous saurons accorder toute l'attention voulue à la formulation de l'Article 51 de la Charte, qui confère aux États le droit de légitime défense en cas d'attaque, conformément à la pratique de l'ONU, au droit international et à la jurisprudence internationale.

Victime du terrorisme et de ses horreurs, la Syrie est le premier État qui ait officiellement proposé - en 1986 - que l'ONU organise une conférence internationale afin de définir le terrorisme et de le distinguer de la lutte légitime des peuples pour la liberté et l'indépendance. Nous nous réjouissons qu'un grand nombre d'États soutiennent la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général concernant l'adoption d'une telle définition, au regard de l'expérience concluante de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Convention arabe sur la répression du terrorisme. Il y a quelques jours, nous avons salué le consensus autour du projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous pensons que toute définition et tout débat qui ne tiendrait pas compte des causes profondes du terrorisme, parmi lesquelles figurent l'occupation étrangère ainsi que l'injustice politique et économique, ne pourra conduire à l'élaboration d'une stratégie efficace contre le terrorisme, y compris contre le terrorisme d'État.

Les recommandations énoncées dans le rapport au sujet des armes de destruction massive sont fragmentaires et incomplètes. Par conséquent, nous voudrions rappeler que le Mouvement des pays non alignés est d'avis que priorité devrait être donnée à l'achèvement du désarmement nucléaire et à la garantie d'une interdiction totale et réelle de toutes les armes de destruction massive.

La non-prolifération doit aller de pair avec le désarmement. Nous déplorons que le rapport du Secrétaire général ne parle pas de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous souhaiterions que cette question soit une fois de plus mise en relief au cours de la prochaine série de débats, surtout si l'on considère l'initiative que la Syrie a présentée au Conseil de sécurité au nom du Groupe arabe en décembre 2003 en vue de déclarer le Moyen-Orient zone exempte de toute arme de destruction massive, y compris les armes nucléaires (cf. A/58/667).

L'idée de créer une commission intergouvernementale de consolidation de la paix au sein de l'ONU est très importante et mérite toute l'attention voulue. Les travaux de cet organe devraient être supervisés par les organes compétents de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À l'évidence, l'ONU devrait jouer un rôle majeur dans la prévention des crises, l'établissement et le maintien de la paix ainsi que la consolidation de la paix après un conflit, ce qui permettrait de sauver des millions de vies. À ce sujet, nous approuvons la recommandation énoncée dans le rapport concernant le renforcement de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et les mesures à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif.

Dans nos déclarations antérieures, nous avons exposé les raisons pour lesquelles les travaux de la Commission des droits de l'homme sont paralysés. Ces causes sont la politisation des questions relatives aux droits de l'homme et l'utilisation de la Commission comme instrument pour lancer des accusations et exercer des pressions sur des États. À notre avis, si l'on veut corriger les insuffisances de la Commission, il est impératif de commencer par mettre fin à la politisation de ses travaux, et, ainsi, à la sélectivité et au principe de deux poids, deux mesures. Pour que toute intervention internationale dans le domaine des droits de l'homme redevienne crédible, il convient d'explorer plus avant l'idée de remplacer la

Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme, et ce en se gardant d'arrêter à la hâte des décisions et de tirer des conclusions qui nuiraient aux activités de l'ONU dans ce domaine.

La réforme du Conseil de sécurité est l'une des principales priorités de la communauté internationale. Nous pensons qu'il est urgent et nécessaire de réformer le Conseil et d'accroître le nombre de ses membres permanents et non permanents de façon à le rendre transparent et crédible et à assurer une représentation équitable des pays en développement et de toutes les cultures et civilisations. Nous pensons que la crédibilité du Conseil de sécurité ne peut être préservée que si son mandat est respecté, s'il n'est pas soumis à l'hégémonie ou à la domination de certains membres et si ses mécanismes ne sont pas utilisés à mauvais escient, pour servir des fins politiques spécifiques, comme cela est arrivé lors de l'adoption de plusieurs résolutions ces dernières années.

Cette question a été abordée au Sommet arabe qui s'est récemment tenu à Alger. Nous appuyons les orientations qui y ont été adoptées par les dirigeants arabes. Nous pensons que tout élargissement du Conseil de sécurité doit s'accompagner d'une représentation équitable des États arabes. De notre point de vue, les deux formules présentées dans le rapport du Secrétaire général exigent de nouvelles consultations et un examen approfondi entre les États Membres de cette organisation internationale.

Bien que la section intitulée « Vivre à l'abri du besoin » mette en relief certaines des revendications des pays en développement au sujet de l'aide publique au développement et de la réduction du fardeau de la dette, la plupart des recommandations qu'elle contient ne donnent aucune précision sur les moyens ou les mesures qui garantiraient la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ou le versement des contributions promises lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, sans l'imposition de conditions ou de mesures oppressives.

Même si le Secrétaire général souligne la relation entre sécurité, développement et respect des droits de l'homme, le rapport ne traite pas des conditions de vie et des souffrances des peuples assujettis à l'occupation étrangère, pas plus qu'il ne souligne l'importance de mettre fin à cette occupation afin de permettre aux

peuples concernés de profiter du développement sous tous ses aspects.

S'agissant de renforcer le rôle du Conseil économique et social, l'un des grands volets de la réforme de l'ONU, on s'attendait à ce que le rapport énonce des recommandations au sujet des activités du Conseil, lui offrant un rôle concret dans le suivi de la mise en œuvre des OMD et dans la corrections des lacunes constatées en la matière, mais aussi s'agissant d'accroître la contribution des organismes de l'ONU par son intermédiaire. D'une manière générale, nous pensons que ce n'est qu'avec la volonté politique nécessaire pour partir de quelques-unes des idées exposées dans le rapport, qu'il sera possible de donner corps à une partie de ces attentes.

La Syrie continuera d'offrir une contribution positive aux préparatifs que vous dirigez, Monsieur le Président, en vue du très important sommet de septembre. Nous ne doutons pas que, grâce à vos efforts et au concours des facilitateurs, nous atteindrons par consensus les résultats requis, préservant ainsi l'unité dans nos travaux et renforçant le rôle de l'ONU alors qu'elle affronte de nouveaux défis.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'organiser cette série de séances plénières de l'Assemblée générale pour examiner le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Le rapport est bien structuré et bien intentionné et énonce clairement les questions qu'il convient d'examiner. Nous espérons que ces délibérations créeront les conditions propices à la tenue d'un débat constructif et sérieux dans le cadre des consultations thématiques dirigées par les facilitateurs. Nous réaffirmons notre détermination de poursuivre notre participation active et notre contribution au travail qui nous attend dans le but de parvenir à un large accord sur les différentes questions à l'examen, en vue d'obtenir des résultats équilibrés.

Je voudrais m'associer à mes collègues qui pleurent le décès de S. A. S le Prince Rainier III de Monaco et de S. S. le pape Jean-Paul II. Nous estimons que la meilleure façon de porter le deuil du pape Jean-Paul II est de traduire ses paroles en actes. Le 13 novembre 1987, il a exprimé l'espoir que les relations d'échanges et le mécanisme de financement

puissent être réformés avant que la myopie délibérée et l'égoïsme ne dégèrent en conflits irréparables. Le 19 novembre 1994, il a déclaré que l'ONU est le lieu où s'affirme une prise de conscience généralisée et aiguë de la nécessité de remédier aux graves déséquilibres qui menacent la paix dans le monde, parce qu'ils nuisent à la justice et à l'équité dans les relations entre les peuples, et a conclu que le cinquantième anniversaire paraissait être une occasion remarquable de procéder aux réformes et amendements nécessaires. Le sommet ne saurait donc simplement être un sommet pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Il doit être un sommet qui serve à réformer l'économie internationale et ses institutions et l'Organisation des Nations Unies, un sommet pour en finir avec les graves déséquilibres de l'économie internationale, au Conseil de sécurité et à l'ONU.

Nous convenons avec le Secrétaire général que nous devons voir dans les objectifs du Millénaire pour le développement un élément d'une action plus large en faveur du développement. À notre avis, les textes issus des conférences et des sommets des Nations Unies – en particulier le Programme d'action de Bruxelles, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, destinés respectivement à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement – devraient s'inscrire dans le cadre de cette action en faveur du développement. Nous serions favorables à l'examen de mesures visant au règlement des problèmes auxquels font face les pays dépendants des produits de base et les pays en développement à faible revenu.

Ma délégation s'aligne pleinement sur les déclarations faites par les représentants de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Jamaïque au nom du Groupe des 77. Je voudrais attirer l'attention sur la nécessité, relevée par le Représentant permanent de la Jamaïque, de régler les problèmes systémiques. Ceci est devenu une urgente question d'ordre pratique. Les institutions de Bretton Woods ont été créées dans le contexte d'une gestion keynésienne de la demande pour promouvoir un niveau d'emploi élevé. Les pauvres se sont défaits de leurs chaînes. Ces 20 dernières années, dans des lieux tels que l'Afrique subsaharienne, le Fonds monétaire international a ramassé ces chaînes et les leur a remis aux poignets. Le

bandit de grand chemin des temps médiévaux au moins volait aux riches pour donner aux pauvres; le système économique international actuel vole aux pauvres pour donner aux riches du fait des flux de ressources négatifs, du faible niveau des prix des produits de base, des difficultés d'accès aux marchés, etc.

La centralité du développement ne peut donc être rétablie que si l'ONU assume le contrôle de l'agenda économique international. N'oublions pas que l'aide à des conditions préférentielles, les avoirs de réserve créés au niveau international et le développement durable ont été débattus pour la première fois et décidés à l'ONU; les institutions de Bretton Woods ont suivi. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être réalisés sans atteindre l'objectif de 0,7% de l'aide publique au développement dans les délais prescrits – soit dit en passant, Monterrey était un consensus, mais si le consensus avait pu faire une différence, il n'y aurait pas eu besoin du rapport Sachs – ni trouver un mode de financement novateur.

Nous nous félicitons de l'appel à conclure le cycle des négociations commerciales de Doha avant 2006. À notre avis, des mesures devraient être prises pour que l'issue des négociations commerciales tienne compte sur le plan opérationnel de la dimension du développement. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre, doit donner à cet égard une direction politique à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à Hong Kong en décembre, en particulier pour ce qui est des subventions agricoles, de l'accès aux marchés non agricoles, des aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle, des services, des barrières tarifaires, du mécanisme de sauvegarde spécial et du principe du traitement spécial et différencié. C'est particulièrement essentiel du fait de la tentative faite lors des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles d'éliminer la flexibilité accordée aux pays en développement au paragraphe 8 de l'annexe B du train de mesures adoptées par l'OMC en juillet 2004. Ceci porte atteinte au traitement spécial et différencié. D'ailleurs, nous avons vu l'échec de la tentative faite par la Commission de statistique d'éliminer les indicateurs de suivi de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement. Des mesures pratiques sont nécessaires pour remédier au déficit de participation des petits États en développement en raison de leur sous-représentation dans les processus de

prise de décisions et d'établissement de normes concernant l'économie internationale.

Nos sociétés ne vivent pas seulement de pain, mais sont aussi fondées sur la solidarité et l'autonomie. L'Inde a annulé la dette de sept pays pauvres très endettés et poursuivra ses initiatives économiques et scientifiques, telles que par le biais de l'Équipe d'action 9 chargée d'allouer un crédit de 500 millions de dollars à des conditions préférentielles et d'assurer un transfert de technologies à l'Afrique de l'Ouest, le renforcement de la coopération avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la poursuite de sa contribution à travers l'initiative Inde-Brésil-Afrique du Sud, ainsi que de la mission visant à assurer la connectivité par satellite ou fibre optique en Afrique. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général reconnaisse la nécessité de répondre d'urgence aux besoins particuliers de l'Afrique et nous appuyons sa proposition d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de l'Union africaine, un plan décennal de renforcement des capacités. Nous espérons que des engagements seront pris en vue de décisions concrètes et applicables.

Nous mettons vivement en garde contre une attitude nihiliste vis-à-vis du rapport du Secrétaire général pour des raisons purement pratiques. Si nous adoptons une telle attitude, nous serons impuissants dans un avenir où on aura recours à la force, face à l'adoption de nouvelles lois et lorsque, plus souvent encore, un certain agenda économique sera poursuivi. Le système économique et sécuritaire est pris en otage par les intérêts des riches et des puissants. Ce n'est que si nous nous engageons activement que nous ferons en sorte qu'aucun pays à l'ONU ne soit trop faible pour influencer l'ONU, corriger radicalement les déséquilibres et veiller à limiter le recours à la force, que le programme économique soit véritablement axé sur le développement et influencé de façon décisive par les pays en développement, et que les lois soient établies par l'Assemblée générale. C'est dans ce contexte que nous sommes heureux que le Comité spécial de l'Assemblée générale ait adopté au début du mois le texte du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Il ouvre la voie à l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme à la soixantième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ne peut être revitalisée que par l'action; en prenant des décisions conformes au

règlement intérieur convenu et non pas à un consensus imposé; en affirmant son contrôle sur les questions à long terme de paix et de sécurité, y compris le désarmement et le contrôle des armements, en vertu des Articles 11 et 14 de la Charte; en élaborant des instruments relatifs au droit de l'homme, y compris par la supervision de tous les dispositifs relatifs aux droits de l'homme, au titre de l'Article 13.1; en contrôlant la restructuration du Secrétariat, y compris son financement, son personnel et sa gestion; en fixant l'agenda économique international; et en établissant les principes de supervision et de responsabilité en choisissant effectivement des membres permanents pour le Conseil de sécurité.

La revitalisation ne peut pas passer par une simple rationalisation de l'ordre du jour et des séances ou par le renvoi de points d'un organe déficient à un autre. La revitalisation de l'Assemblée générale est nécessaire pour guider et diriger les autres organes du système et, ainsi, exercer pleinement les fonctions envisagées au titre de l'Article 10 de la Charte. En fait, la légitimité du Conseil de sécurité a sa source dans l'appui de l'Assemblée générale. La faiblesse de l'Assemblée générale et la force du Conseil de sécurité s'annulent l'une l'autre. La relation entre les deux est dialectique, comme nous avons eu l'occasion de le dire par le passé. La faiblesse de l'Assemblée générale signifie un Conseil de sécurité faible quant à la légitimité et à l'appui dont il bénéficie, car l'ONU devient alors dominée par les plus forts, déséquilibrée et par conséquent faible et sans légitimité. Une Assemblée forte signifie un Conseil de sécurité fort.

Au moment du verdict au sujet du dossier namibien, en 1971, le juge de paix Fitzmaurice – homme de droite, conservateur, par parenthèse – déclara que c'était pour maintenir la paix et non pour changer l'ordre mondial que le Conseil de sécurité avait été créé. La tentative de changer l'ordre mondial a engendré bien des inquiétudes et des questionnements, créant un déficit de légitimité qui, dans certains cas, conduit inévitablement à un déficit de performance. La question, par conséquent, ne se pose pas entre l'efficacité et l'élargissement, mais plutôt sur l'efficacité par l'élargissement. Seul un élargissement de cet ordre permet d'inclure les domaines touchés par les décisions en même temps que les pays qui peuvent apporter des ressources et des capacités et surtout contribuer à la prise de décisions optimales et à leur acceptation la plus large possible,

en réduisant par là au minimum le recours à la coercition ou à la force et en augmentant le pouvoir de persuasion et d'acceptation.

C'est la raison pour laquelle l'Inde travaille avec le Brésil, l'Allemagne et le Japon et en coopération avec les pays de l'Union africaine en vue d'une réforme du Conseil de sécurité consistant à augmenter le nombre de membres permanents et de sièges non permanents en incluant des pays développés et en développement dans un Conseil élargi. Sans l'élargissement de cette base politique, l'action du Conseil de sécurité ne fera pas autorité et ne sera donc pas efficace : elle n'aura pas la légitimité politique nécessaire, même si elle a la légalité.

Quant au fait que les élections périodiques permettent la responsabilisation, ont-elles jusqu'à présent permis de faire avancer la cause des pays en développement ou mis fin à leur aliénation? La responsabilisation ne peut être garantie que si ceux qui sont sélectionnés ont le pouvoir de changer les choses en ayant un siège permanent et s'ils sont ensuite appelés à rendre des comptes et rigoureusement surveillés dans leur performance grâce à un examen périodique.

L'empîement sur les pouvoirs de l'Assemblée générale continue. On n'a toujours pas adopté, dans une large mesure, de méthodes de travail transparentes. Seuls de nouveaux membres permanents sélectionnés par l'Assemblée générale, dotés d'un mandat bien défini et devant rendre des comptes dans le cadre d'un examen de l'Assemblée peuvent faire la différence. Les conditions dans lesquelles a été adoptée la résolution 1441 (2002) du 8 novembre 2002 ont complètement décrédibilisé la formule B ou toute variante de celle-ci : lorsque les cinq membres permanents étaient divisés et que les membres permanents auraient pu faire la différence, ils sont restés en retrait, exhortant les cinq permanents à s'accorder et s'engageant à appuyer tout accord ainsi obtenu.

La démocratisation est essentiellement une dispersion des pouvoirs – une transformation du rapport de forces. Dire le contraire, c'est croire que le mot de démocratie n'est qu'un terme poli pour « maintien de la domination ». Certaines des voix dissonantes qu'on entend au sein des cinq permanents s'élèvent-elles par crainte d'inefficacité ou pour empêcher ne serait-ce qu'un infime effritement de cette domination? Ce leitmotiv du consensus est-il un moyen

d'empêcher de dangereuses divisions ou un moyen d'empêcher une démocratisation? Si nous craignons les divisions, alors devrions-nous rester les bras croisés à ne rien faire face à de nombreuses autres questions d'importance ayant trait au développement économique et susceptibles, elles aussi, d'être facteurs de divisions? Au nom d'un consensus total, devrions-nous abandonner la démocratie parlementaire et les votes pour les remplacer par un système de consensus décidé par une élite dominante? On dit qu'en Grèce antique, on utilisait des cailloux pour voter. Devrions-nous alors avoir le consensus de pierres tombales? Nous avons commencé notre quête d'un consensus – au sens de l'accord le plus large possible – lors de la séance convoquée par le groupe de quatre pays composé du Brésil, du Japon, de l'Allemagne et de l'Inde, le 31 mars 2005. Nous tiendrons des consultations tous ensemble et nous tiendrons compte des idées de chacun. Nous ne pouvons croire qu'une minorité s'unissant aux fins d'un consensus soit un consensus et non une contradiction dans les termes.

Il y a une grande différence entre les trois membres européens des cinq permanents, d'une part, et les deux membres non européens, d'autre part. Les deux membres non européens se sont opposés à un large accord et à des décisions rapides et ont persisté à souligner les vertus du consensus et les méfaits des délais artificiels. Ainsi, il n'y a, à l'évidence, aucun consensus entre les cinq permanents. Comment, donc, peut-on compter sur un consensus entre les 191 Membres? Le consensus, comme la charité, doit certainement commencer par soi-même. Si le consensus est considéré comme un principe si indispensable, pourquoi ne pas l'adopter au Conseil de sécurité – en abolissant le droit de veto – pour prendre toutes les décisions importantes? Et qu'est-ce qu'il peut y avoir de plus important que le recours à la coercition, qu'il s'agisse de sanctions ou de force militaire – qui sont réellement des questions de vie ou de mort? Ils savent parfaitement que cela paralyserait la prise de décisions au Conseil de sécurité.

Mais on n'hésite aucunement à paralyser la prise de décisions à l'Assemblée générale. Par une curieuse coïncidence, leurs déclarations gardent un silence total sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Ce silence forme un contraste saisissant avec le soin que l'on prend d'empêcher un élargissement dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité. Parler de délais artificiels après une décennie

de consultations sur cette question est un peu exagéré. Dire que l'on doit inclure les pays en développement, notamment les pays africains, pour proposer ensuite un processus qui les exclurait indéfiniment n'est pas un grand service à rendre au monde en développement représenté par le Groupe des 77 et qui, pour employer l'expression émouvante de Jawaharlal Nehru, porte les fardeaux et les chagrins du monde dans une sorte de crépuscule entre la paix et la guerre. Derrière l'appel au consensus, on peut donc discerner les contours de la domination, soutenue à distance par la menace du recours au veto. Le veto lui-même serait amoindri par l'augmentation du nombre de membres permanents, même s'il serait amoindri encore plus par une augmentation de ses utilisateurs. L'Union africaine, par conséquent, a appuyé cette augmentation.

Le Secrétaire général a dit à juste titre qu'un consensus était préférable mais ne devait pas être un prétexte au report des mesures nécessaires et il nous a conseillé de prendre une décision avant le sommet. Il a réitéré ses vues sur la question il y a quelques jours à Genève. Une récolte précoce a peu de chances d'être une récolte amère mais une récolte tardive peut être gâtée par des pluies intempestives.

En ce qui concerne le débat sur le recours à la force, nous pensons que l'Article 51 est suffisamment clair. Les concepteurs de la Charte n'ont jamais destiné l'Article à couvrir autre chose que ce qu'il dit. Cette opinion est étayée par la décision et les avis rendus par le principal organe judiciaire des Nations Unies, la Cour internationale de Justice. Nous sommes convaincus que la Charte donne pleine autorité au Conseil de sécurité pour préserver la paix et la sécurité internationales de toutes menaces, qu'elles soient latentes ou patentées. Si le Conseil a eu des difficultés à évaluer la gravité de la menace dans quelque situation que ce soit, cela est dû au manque de volonté politique des membres du Conseil de sécurité plutôt qu'à un quelconque manque d'autorité.

Nous appuyons l'appel fait par le Secrétaire général à l'amélioration des options de déploiement, notamment par la création de réserves de matériel stratégique et de capacités de police civile en attente – deux initiatives ciblées pour optimiser un déploiement rapide et efficace. Nous pensons que la synergie ou l'imbrication des capacités de l'ONU et des organisations et dispositifs régionaux ne doit pas être un substitut au maintien de la paix des Nations Unies, ou exister à son détriment, le maintien de la paix

occupant par son universalité et l'expérience qu'il représente, une place peut-être sans équivalent.

Nous souscrivons entièrement à la notion que les forces de maintien de la paix et de consolidation de la paix ont la responsabilité solennelle de respecter l'état de droit et en particulier de respecter les droits de la population qu'elles ont pour mission d'aider. Nous avons toujours maintenu que les forces de maintien de la paix pouvaient jeter les bases fondamentales de la tâche de consolidation de la paix pourvu qu'elles incarnent, dans leurs conceptions et leur comportement, une tradition démocratique et culturelle de longue date.

En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, nous attendons avec intérêt de recevoir du Secrétaire général dans les prochaines semaines un document détaillé fournissant un complément d'informations sur le résultat de ses réflexions au sujet des fonctions et pouvoirs de l'organe envisagé et la répartition des attributions et des responsabilités et des rapports hiérarchiques de façon à faciliter la suite de l'examen de cette question au niveau intergouvernemental.

En raison du manque de temps et de l'heure tardive, je n'ai pas pu traiter plusieurs questions, telles que le désarmement et la non-prolifération ou les droits de l'homme et la démocratie, sur nombre desquelles nos vues sont bien connues. Nous vous assurons, Monsieur le Président, que nous travaillerons étroitement avec tous les États Membres pour parvenir rapidement à des décisions sur différents aspects de l'écheveau de questions que nous sommes appelés à traiter. L'impératif est de veiller à ce que le sommet de 2005 soit un très grand succès car les pays en développement n'en demandent pas moins de nous tous. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale se montrera à la hauteur du défi et qu'elle renforcera son héritage considérable et ne permettra pas qu'il soit encore affaibli, qu'elle ira de l'avant et n'acceptera pas de se laisser tirer en arrière et que son énergie créatrice saura dépasser les limites que certains essaient de lui imposer.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la République-Unie de Tanzanie se joint à ceux qui vous ont rendu hommage d'avoir été à l'origine de ces consultations. Ce processus est pour nous d'une importance critique afin de parvenir à une entente

nécessaire avant la Réunion plénière de haut niveau qui doit se tenir dans cinq mois. Il s'agit d'une responsabilité collective dont nous devons nous acquitter avec un grand sentiment d'urgence et de participation positive.

Ma délégation s'associe également aux déclarations faites par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant de la Jamaïque en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le rapport du Secrétaire général, « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) n'a pas satisfait pleinement tout le monde. Mais ce n'était pas là l'idée. Dans notre cas, nous pensons qu'il comporte des lacunes dans le traitement des questions relatives aux échanges commerciaux, aux produits de base, aux flux d'investissement et aux réfugiés. Le rapport aurait dû également être fondé sur une perception du contexte d'ensemble qui embrasse tous les phénomènes de la mondialisation, dans la mesure où elle affecte les libertés plus grandes dont parle le rapport. Cependant, aussi modeste soit-il, le rapport est un guide ciblé s'agissant d'absorber les problèmes urgents et exigeants auxquels l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale sont confrontées. Par conséquent, nous nous réjouissons du rapport et nous félicitons le Secrétaire général de ses efforts pour rédiger un document si complet.

Le rapport offre une base et une occasion pour l'Organisation des Nations Unies de changer et de s'adapter aux circonstances nouvelles afin de préserver sa vitalité et sa pertinence. Nous pensons que la réunion de haut niveau à venir offre une occasion unique et réelle de changement et d'engagement, qui ne saurait manquer de donner une nouvelle jeunesse à l'Organisation en son soixantième anniversaire.

Le rapport du Secrétaire général saisit l'esprit, le fond et la vision de la Déclaration du Millénaire, qui répondait aux besoins spéciaux de l'Afrique. L'approche d'ensemble proposée par le Secrétaire général offre ce qui est souhaitable et viable, chacun obtenant plus que ce qu'il a actuellement à sa disposition. Au moment où nous négocions pour extraire la quintessence de cette proposition

d'ensemble, nous devrions nous employer à préserver son intégrité.

La communauté internationale n'a jamais dans son histoire fait preuve d'une unité aussi grande pour combattre le fléau que représentent la pauvreté, la guerre et le sous-développement et pour défendre les droits de l'homme que celle qu'elle a démontrée en adoptant la Déclaration du Millénaire. Les objectifs du Millénaire pour le développement traduisent donc la compréhension du fait que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties si la justice sociale et économique ne règnent pas dans le monde. Vivre à l'abri du besoin est la clef de cette dimension.

À la lumière des défis auxquels l'Afrique est confrontée, nous applaudissons à la reconnaissance particulière qui lui est accordée. En Afrique, comme dans de nombreuses autres régions du monde, ce qui est maintenant nécessaire, c'est d'agir. Nous pensons qu'il se produit une prise de conscience sans précédent en ce qui concerne l'Afrique et que de bonnes intentions se font jour à son égard. En fait, nous constatons une plus grande compréhension vis-à-vis de la situation difficile de l'Afrique. Mais la compréhension n'est utile que si elle déclenche une action suscitée par la bonne volonté politique.

En Tanzanie, nous nous efforçons d'égaliser la bonne volonté dont il est fait preuve à notre égard, que ce soit par la voie de l'allègement de la dette ou par celle de l'aide bilatérale. Du fait de notre stabilité macroéconomique, nous avons été en mesure d'accélérer l'accès à l'école primaire pour les garçons et les filles en triplant le nombre de salles de classe ces trois dernières années, en formant et en recrutant plus de professeurs et en chargeant les communautés de contrôler les améliorations et les réformes. De ce fait, nous pensons pouvoir mettre en place l'éducation primaire universelle, en respectant l'égalité des sexes, dans les trois prochaines années et réaliser l'Objectif 2 du Millénaire près de huit ans avant la date prévue.

Mais cela n'est pas suffisant. Même avec une économie qui croît à un taux annuel de 5 à 6 %, et d'indicateurs de pauvreté monétaire décroissants, environ 35 % de notre population font toujours partie de la catégorie des pauvres dont les besoins essentiels ne sont pas satisfaits, et 19 % souffrent de la faim. Alors que nous faisons tout notre possible pour faire face à cette pauvreté et à tous ces besoins, nous devons également nous efforcer de couvrir les besoins de ceux

qui sont touchés par l'effet dévastateur du VIH/sida. C'est dans ce contexte que nous voyons la proposition de créer un mécanisme international de financement comme un nouveau volet important pour la coopération mondiale contre la pauvreté et pour la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Vivre à l'abri de la peur est une autre aspiration que nous partageons tous en tant qu'êtres humains. Par conséquent, nous trouvons très intéressante la notion, en cours d'élaboration, que la sécurité collective repose sur la reconnaissance du fait que les menaces sont liées et que le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont interdépendants. Sur le continent africain, qui est connu pour ses conflits et ses problèmes de reconstruction après les conflits, nous jugeons novatrice l'idée de la commission de la consolidation de la paix et nous pensons qu'elle doit être mise en avant afin de l'adopter et de la mettre en œuvre rapidement. De même, s'il faut louer résolument la proposition de créer un fonds permanent pour la fourniture d'une aide humanitaire opportune dans les situations d'urgence dues à l'homme et à la suite de catastrophes naturelles. Cependant, le fonds serait dans une position plus sûre si ses ressources étaient plus prévisibles.

Vivre dans la dignité est une noble ambition pour tous. Mais la démocratie et l'ouverture des marchés ne seront acceptés que pour ce qu'ils offrent et non pas pour ce qu'ils promettent. Le respect des droits de l'homme et la protection des populations civiles ne devraient pas être compromis par l'opportunisme politique, et la primauté du droit doit être respectée en tant que principe cardinal de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Notre point de vue en ce qui concerne la « responsabilité de protéger » a été succinctement présenté par le Président de mon pays, S. E. Benjamin William Mkapa, au cours de la première réunion au sommet de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam en novembre dernier. Il a déclaré :

« Nous devons maintenant cesser d'abuser des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États pour masquer les cas de mauvaise gouvernance et de violations inadmissibles des droits de l'homme. »

Il a ajouté :

« Suite au génocide au Rwanda et à la lumière du flux massif de réfugiés dans la Région des Grands Lacs, il est inévitable de conclure que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État ne peut bénéficier plus longtemps d'une légitimité inconditionnelle et absolue. La possibilité d'intervenir doit être envisagée comme faisant partie de la stratégie régionale pour une paix et une sécurité durables. Les États doivent être avertis fermement que l'humanité qui nous est commune à tous exige que nous ayons tous collectivement un intérêt dans sa promotion ainsi que dans sa protection. Les gouvernements doivent être tenus responsables en premier lieu de la vie et du bien-être de leurs peuples. Mais il doit également y avoir des règles et des points de référence communs acceptés de tous qui mettraient en branle l'action collective, par le biais de nos organisations régionales et de l'Organisation des Nations Unies, contre les gouvernements qui commettent des violations des droits de l'homme inacceptables ou qui menacent la paix et la sécurité internationales. »

C'est dans ce contexte que nous sommes en accord quant à la nécessité de mettre l'accent sur tous les traités relatifs à la protection des populations civiles. Une attention aussi soutenue, cependant, porte non seulement sur leur ratification, mais aussi sur la nécessité d'en assurer la pertinence et l'applicabilité pour longtemps.

Dans la logique de la « responsabilité de protéger », la Tanzanie estime que l'initiative « Convention Plus », en ce qui concerne la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mérite plus d'attention et une mise au point plus poussée. Nous pensons qu'un régime qui se concentre sur les réalités de la protection telles qu'elles existent aujourd'hui et sur la notion de refuge sûr dans les pays d'origine devrait être revu et réexaminé dans un esprit ouvert. Cela permettrait également de prêter enfin attention, comme il le fallait de longue date, aux difficultés et à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, qui sont de loin plus nombreuses que les réfugiés dans le monde aujourd'hui.

Le Haut Commissariat aux réfugiés doit être autorisé à élargir son mandat et à offrir sa protection à tous ceux qui s'enfuient pour survivre, qu'ils traversent pour cela des frontières ou se déplacent dans leur pays même. Pour nous, cette proposition est conforme à la

cohérence que le Secrétaire général souhaite promouvoir dans tout le système afin de fournir un espace humanitaire et d'assurer aux agents de secours humanitaires un accès sûr et sans encombre aux populations vulnérables.

Enfin, nous pouvons beaucoup faire si nous travaillons ensemble, avec une communauté de vue et d'action, inspirés par la Déclaration du Millénaire. Il est encore à la portée de l'Assemblée de trouver un cadre valable pour le dialogue et, en fin de compte, pour un consensus sur ce que nous pouvons réaliser. C'est une occasion que nous ne devons pas manquer.

M. Ovia (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : C'est avec tristesse que je me joins à ceux qui m'ont précédé pour présenter les plus sincères condoléances du peuple et du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II, un grand ami du monde, y compris la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le pape Jean-Paul II a également pris le temps de venir en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la canonisation de notre premier saint papouan-néo-guinéen.

Ma délégation s'associe également aux autres délégations pour présenter ses condoléances au peuple et au Gouvernement monégasques à l'occasion du décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au cours du débat par les Représentants permanents de Samoa, l'Ambassadeur Elisaia, au nom du Forum des îles du Pacifique, par le Représentant permanent de Tuvalu, l'Ambassadeur Enele Sopoaga, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, par le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Stafford Neil, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Rastam Isa, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Étant l'un des derniers à prendre la parole, qu'il me soit permis de tirer profit de toutes les excellentes déclarations qui ont précédé la mienne. Mon intervention sera donc générale et brève.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite du rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande », dans lequel il envisage l'avenir de notre Organisation universelle. Le rapport lance à tous les États Membres de l'ONU le défi opportun de tenir un débat en vue de faire des recommandations audacieuses

et décisives à l'intention de nos dirigeants lors du sommet de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes en présence des graves problèmes mondiaux, profondément imbriqués et interdépendants, que sont le développement, la sécurité et les questions liées aux droits de l'homme, et on nous demande d'élaborer un programme d'action pour le millénaire.

Le Secrétaire général présente son rapport comme un ensemble équilibré et intégré, qui accorde un intérêt égal et une attention égale à tous les piliers de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Toutefois, notre délégation est d'accord avec la grande majorité des orateurs, notamment ceux des pays en développement, lorsqu'ils estiment que le rapport n'est pas équilibré.

Nous partageons le sentiment de la majorité des pays en développement, qui pensent que la paix et la sécurité, et les droits de l'homme, se sont vu accorder plus d'attention et de poids dans le rapport que les questions liées au développement et à l'environnement. Nous estimons toutefois que, puisque l'écrasante majorité des peuples du monde vivent dans la pauvreté, les questions liées au développement, à l'environnement et à la survie sont pour eux plus cruciales que d'autres. La paix, la sécurité et les droits de l'homme ne sont réalisables que si davantage d'individus jouissent de la prospérité et subviennent à leurs besoins.

De ce point de vue, nous sommes d'accord avec ceux qui estiment que le rapport laisse à désirer à de nombreux égards, notamment en ce qui concerne l'importance et la place centrale à accorder aux questions liées au développement, ainsi que les plans d'action examinés durant les grandes conférences mondiales qui se sont tenues au cours des 15 dernières années, notamment la Réunion internationale de Maurice qui vient de se conclure et sa Stratégie pour le développement durable des petits États insulaires – qui, il y a quelques mois encore, obtenait l'approbation générale de la communauté internationale –, le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et le Consensus de Monterrey, pour ne citer que ceux-là.

Toutefois, nous vivons dans l'espoir et, comme d'autres dans le monde en développement, nous espérons que tout n'est pas perdu.

Nous espérons qu'avec votre appui, Monsieur le Président, et avec celui de notre communauté mondiale, il pourra être remédié à cet oubli au cours de processus de consultation, à présent en cours, que vous dirigez.

Notre délégation a également bon espoir que nous travaillerons ensemble à faire en sorte que la session de haut niveau de septembre profite à toutes les parties prenantes de notre Organisation. Nous devons le faire. Les dirigeants de nos pays, qui se sont engagés à assister à la réunion au sommet de cette année, non seulement sont impatients de participer à la célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation, mais espèrent aussi quitter l'Assemblée convaincus d'avoir part à un avenir meilleur et à un lendemain meilleur.

Je suis reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée de présenter nos vues préliminaires sur le rapport du Secrétaire général. Nous fournirons des observations spécifiques au cours des discussions ciblées sur chacun des groupes de questions dans les semaines à venir.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a en commun avec les petits États insulaires en développement une situation particulière : la vulnérabilité et les crises écologiques, économiques et sociales; ces problèmes sont bien connus de l'Assemblée.

Nous appuyons l'appel en faveur du renforcement du rôle du Conseil économique et social, principal organe chargé d'assurer une plus grande cohérence dans le système pour ce qui est des divers organismes de développement et humanitaires. Le Conseil doit être réformé pour lui permettre d'évaluer les progrès accomplis par les pays à titre individuel dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

S'agissant de la question de la réforme de l'ONU, la Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme que l'Assemblée générale est l'organe représentatif, décisionnel et délibérant suprême. C'est ainsi que nos devanciers, les auteurs de la Charte des Nations Unies, l'avaient envisagée et nous devons veiller à restaurer son statut. Le dialogue actuel, espérons-le, ne représente qu'un premier pas dans cette direction.

De même, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a appuyé l'élargissement du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif et plus efficace et pour qu'il tienne compte des réalités géopolitiques de notre

époque. Nous appuyons l'inclusion en son sein du Japon et de l'Allemagne, et, surtout, de pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. On n'insistera jamais assez sur la nécessité d'agir de façon décisive sur cette question. Nous devons saisir l'élan créé et l'enthousiasme généré jusqu'à présent.

La proposition de créer un conseil des droits de l'homme est intéressante, mais nous devons l'évaluer pleinement et soigneusement dans son ensemble pour être certains que ce nouvel organe que nous créerions servirait les intérêts de tous les États Membres de l'ONU de façon égale et efficace.

Au sujet de la réforme du Secrétariat, la Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que ce dont nous avons besoin, c'est d'un organe qui non seulement reflète les réalités actuelles, mais également réponde en temps voulu aux agendas de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Nous pouvons donner notre appui à la recommandation du Secrétaire général d'accorder un plus grand soutien aux organisations régionales et, dans certains cas, aux organisations sous-régionales, pour en obtenir une participation plus constructive et une plus grande coopération. Cela dit, il est impératif que leurs rôles soient bien délimités et bien définis pour que la complémentarité de leur objet et de leur appui puisse être assurée sans qu'il y ait de chevauchement ou d'incompatibilité dans leurs mandats.

En conclusion, j'ai la ferme conviction que le sommet qui réunira nos chefs d'État en septembre sera pour nous tous une occasion historique d'agir de concert pour le bien de l'humanité tout entière. Nous ne pourrions espérer meilleur présent pour ce soixantième anniversaire.

M^{me} Moses (Nauru) (*parle en anglais*) : Nauru s'associe à la déclaration que le représentant du Samoa a prononcée au nom du groupe du Forum des îles du Pacifique à New York, ainsi qu'à l'intervention du représentant de Tuvalu au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Nauru remercie le Secrétaire général de son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Nauru se félicite de ce rapport et tient à exprimer son appui au Secrétaire général pour son engagement en faveur du multilatéralisme, facteur

essentiel pour venir à bout des difficultés collectives dans toutes leurs complexités.

Comme ma délégation continue d'étudier les recommandations énoncées dans le rapport, nous ne ferons aujourd'hui qu'une brève remarque d'ordre général. Nous ferons des suggestions sur des points spécifiques lors des consultations ultérieures.

Nous avons la ferme conviction que le développement et la volonté politique sont fondamentales dans toute décision globale. Plus précisément, ils revêtent une importance centrale pour le redressement et le développement de petits États insulaires en développement, comme Nauru, ainsi que pour la réalisation, par ces États, des Objectifs du Millénaire pour le développement. D'où notre grande déception devant le fait que le rapport ne traite pas plus en détail du cas particulier des petits États insulaires en développement. Au sujet, nous souhaiterions donc recevoir l'assurance que les questions relatives aux petits États insulaires en développement seront dûment examinées au cours des prochaines consultations.

La position de Nauru sur la réforme du Conseil de sécurité est déjà connue. Nous réaffirmons notre adhésion à la réforme du Conseil de sécurité suivant la formule A et notre appui à l'octroi d'un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité élargi au Japon, à l'Allemagne et à l'Inde.

Nous pensons que les principaux objectifs du rapport sont réalisables. Et c'est avec ces objectifs à l'esprit que nous devons mener les consultations de ces prochains jours.

Le Président : Je donne la parole à l'Observatrice de la Palestine.

M^{me} Barghouti (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, j'adresse nos condoléances les plus sincères à la mission du Saint-Siège à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II. Il était un homme de paix qui, toute sa vie durant, a défendu et promu la liberté, la justice, l'indépendance et l'égalité pour tous, quelles que soient leur race et leur religion. Nous adressons également nos condoléances à la Principauté de Monaco à l'occasion du décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

D'emblée, je profite de l'occasion pour dire combien ma délégation se réjouit de la tenue de la présente séance plénière de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, nous vous félicitons de

l'excellente manière dont vous dirigez ce processus préparatoire, dans la transparence et conformément au programme que vous avez proposé.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». Bien que nous continuions d'étudier le rapport, nous aimerions faire quelques observations liminaires sur ses recommandations les plus intéressantes et les plus ambitieuses, qui requièrent un examen minutieux. Le rapport est un document d'importance primordiale, qui nous aidera dans nos travaux et préparatifs en nous orientant vers l'adoption d'une position commune sur le texte final qui sera publié à l'issue de la réunion de haut niveau de septembre 2005.

À cet égard, la Palestine s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Mais nous souhaiterions voir consignés au procès-verbal nos premières remarques sur des questions dignes d'intérêt et importantes aux yeux de ma délégation.

La Palestine est d'avis que le rapport contient des éléments positifs qui méritent d'être développés. Cela dit, nous pensons également que le rapport dans son ensemble n'est pas aussi complet qu'on l'avait espéré et qu'il passe sous silence un grand nombre des idées, remarques et positions exprimées par de nombreuses délégations, dont celles du Groupe arabe.

Nous accueillons favorablement la proposition énoncée dans le rapport concernant les trois principes de l'organisation – paix, sécurité et droits de l'homme – et, plus particulièrement, la proposition de placer sur le même plan ces trois principes, tout en tenant compte de l'importance de chacun, mais aussi de leur interdépendance. Nous pensons qu'une telle démarche débouchera à terme sur un résultat équilibré.

La Palestine tient également à souligner l'importance du chapitre consacré à la primauté du droit. De l'avis de ma délégation, il est capital de renforcer la primauté du droit au profit de la sécurité humaine et de la prospérité. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il indique que « toute nation proclamant la primauté du droit sur son territoire doit la respecter à l'étranger, et que toute nation qui insiste sur la primauté du droit à l'étranger

doit la respecter sur le plan national » (A/59/2005, par. 133). Pourtant, nous savons bien qu'en de nombreux lieux, des gouvernements et des individus continuent de bafouer la primauté du droit, souvent sans être exposés à des sanctions et en mettant en péril la vie des plus faibles et des plus vulnérables. Cette situation est exacerbée par la montée de l'impunité pour certains pays, dans le mépris total du droit international humanitaire, ce qui aggrave du même coup la multitude des violations massives des droits de l'homme.

À l'évidence, il est impératif d'adhérer aux règles et principes de base du droit international, ainsi qu'à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU, pour parvenir à instaurer la paix et la sécurité internationales. Sans cette adhésion au droit international et sans le respect de ses principes, on ne parviendra à faire régner la paix, la liberté et la sécurité.

La communauté internationale a exprimé une vive inquiétude, et continue de le faire, face à la poursuite du conflit au Moyen-Orient, en particulier du conflit israélo-palestinien. Cela reste le nœud du problème au Moyen-Orient et, incontestablement, menace le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Indépendamment de cela et des dangereuses répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le rapport a malheureusement omis d'accorder toute l'importance et la considération voulues à la situation.

Comme nous le savons tous, la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, reste périlleuse en raison des injustices qui sont infligées à un degré sans précédent au peuple palestinien depuis 38 ans que dure l'occupation militaire, cette occupation ayant brutalement privé les Palestiniens de leurs droits inaliénables, notamment du droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté. Il n'y a aucun instrument du droit international ou noble principe juridique que la puissance occupante n'ait foulé aux pieds. Toutes ces mesures et pratiques illégales ont été mises en œuvre dans l'impunité et au mépris flagrant du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Comment le peuple palestinien peut-il vivre « dans une liberté plus grande », selon les termes du rapport, lorsque la population entière reste captive, prise en otage sous l'occupation brutale qui touche tous les aspects de sa vie quotidienne?

Ma délégation a été encouragée par le fait que le rapport du Secrétaire général a souligné l'importance du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève. Dans ce contexte, il faudrait noter que les dispositions de la Quatrième Convention de Genève – en particulier le Protocole additionnel I – énoncent le mandat qui régit les situations d'occupation étrangère. Dans de telles situations, il y a une puissance occupante et un peuple sous occupation : une population civile dont les membres, en vertu du droit international humanitaire, sont considérés comme des personnes protégées et dont la puissance occupante est dans l'obligation d'assurer la sécurité et le bien-être. Toutefois, le rapport du Secrétaire général néglige complètement d'aborder la question de l'occupation étrangère et ses conséquences nuisibles sur le peuple sous occupation et sur sa société. En fait, ce n'est qu'à la section ayant trait au terrorisme transnational que le rapport fait mention de l'occupation, ce qui est une question diamétralement différente des situations d'occupation.

S'agissant de la question du terrorisme, il importe d'établir une distinction entre le terrorisme et le droit qu'ont les peuples de résister à l'occupation et de se défendre contre une puissance occupante. La résistance est le droit légitime d'un peuple opprimé et sous occupation et ne devrait en aucune façon être comparée ou confondue avec les actes répréhensibles de terrorisme.

Le rapport affirme à juste titre :

« Le terrorisme s'en prend à toutes les valeurs de l'ONU : respect des droits de l'homme, primauté du droit, protection des civils, tolérance entre les peuples et les nations, et règlement pacifique des conflits. » (A/59/2005, par. 87)

Or, le rapport a également affirmé : « Il est temps que nous cessions de nous interroger sur ce qu'on entend par « terrorisme d'État » » (*ibid*, par. 91). Ces deux points nous semblent non seulement se contredire, mais exclure aussi dangereusement une forme de terrorisme – le terrorisme d'État – auquel se livre l'armée d'un État dans le but d'appliquer la politique officielle de cet État. Comment pouvons-nous cesser de nous interroger sur ce qu'on entend par « toute manifestation ou forme de terrorisme » alors que la communauté internationale s'efforce toujours d'établir

une interprétation commune de la définition du terrorisme?

La Palestine est prête à prendre pleinement part, dans les mois à venir, à l'élaboration d'un projet de texte à soumettre à la Réunion plénière de haut niveau. Nous espérons que ce processus continuera à être aussi transparent et ouvert que vous avez démontré qu'il pouvait l'être, Monsieur le Président. Nous estimons que la seule façon dont la communauté internationale peut aller de l'avant et veiller à ce que tous les êtres humains vivent « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » est de respecter le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme et d'appliquer toutes les résolutions de l'ONU. Cela doit être fait sans sélectivité ni suprématie et dans le respect de l'état de droit. À moins de cela, nous continuerons à palabrer sans pouvoir agir. Le temps est venu d'agir.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur cette question. Un Représentant permanent a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. Rodríguez Zahar (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation du Mexique a demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse et à voir consigner le fait que nous estimons malheureuse l'opinion partielle et hors de propos émise par le Représentant permanent de l'Inde au sujet de l'attitude des membres non permanents du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 1441 (2002).

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre des consultations générales sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Au total, 83 délégations ont pris part à ce débat au cours des six séances officielles tenues les 6, 7 et 8 avril 2005. Ces débats ont été ponctués de commentaires, d'observations et de propositions à caractère général et spécifique.

Avant toute chose, j'aimerais remercier l'ensemble des délégations pour les paroles aimables

qui m'ont été adressées, s'agissant de la conduite des débats et de la feuille de route que j'ai présentée à l'Assemblée dans ma lettre du 24 mars 2005. Je tiens à rappeler que ce plan de travail n'a d'autre fin que de structurer et organiser nos travaux de manière ouverte, inclusive et transparente.

Je me réjouis que les membres aient réaffirmé le rôle central que doit jouer l'Assemblée générale dans la formulation des propositions qui aideront nos dirigeants à prendre les décisions idoines pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Comme les membres le savent, les questions sous examen sont d'une grande importance et reflètent les nombreux défis et enjeux pour les États Membres comme pour l'Organisation des Nations Unies.

À ce stade de nos échanges qui se poursuivront, comme les membres le savent, le 19 avril prochain, par les consultations thématiques, je n'ai pas jugé utile de faire cette fois-ci un résumé détaillé de nos discussions. Je me contenterai donc de faire quelques observations générales.

Le grand nombre d'orateurs qui se sont exprimés, soit au nom de groupe d'États, soit à titre national, la richesse et la pertinence des observations et des propositions faites ont une fois de plus confirmé tout l'intérêt que les États Membres attachent à la préparation de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005. Mieux, ils traduisent la volonté des uns et des autres de voir cette Réunion aboutir à des résultats tangibles et équilibrés, tenant compte des préoccupations et des intérêts exprimés par l'ensemble des États Membres.

À cet effet, de nombreuses délégations ont relevé que cette Réunion avait pour objectif de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire ainsi que de l'application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Il a aussi été souligné que la Réunion plénière de haut niveau se tiendra lors de la célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation et dans une conjoncture internationale où les défis pressants exigent une réforme sans délai de l'ONU. La nécessité du renforcement du multilatéralisme a été une fois de plus réaffirmée. Le moment est venu, a-t-il été rappelé,

de prendre les décisions qui s'imposent afin d'adapter l'ONU aux réalités du XXI^e siècle, en gardant bien présent à l'esprit les conséquences qu'un échec pourrait avoir pour l'Organisation. Des délégations ont souligné que, tout au long du processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005, il faut éviter toute précipitation, rester pragmatique et permettre aux États Membres de construire l'accord sur ce qui est possible d'atteindre, en gardant constamment à l'esprit que la réforme est un processus.

Des délégations se sont félicitées de la présentation à temps par le Secrétaire général du rapport d'ensemble que l'Assemblée générale lui avait demandé dans sa résolution 58/291. Elles se sont également félicitées que le rapport soit articulé autour des trois piliers que sont le développement, la sécurité et les droits de l'homme et qu'il soit assorti de recommandations pertinentes.

D'une manière générale, les délégations ont accueilli ce rapport comme une importante base de travail pour la préparation de la réunion plénière de haut niveau de septembre 2005. Plusieurs délégations ont cependant estimé que le rapport du Secrétaire général n'était pas assez équilibré, comportant des omissions et ne reflétant pas suffisamment les vues exprimées par un grand nombre d'États Membres lors des débats sur les rapports du Groupe de personnalités de haut niveau et sur le Projet du Millénaire. Par ailleurs, elles ont souligné que le rapport comporte des

concepts nouveaux qui doivent faire l'objet de discussions plus approfondies.

Il appartient désormais aux États Membres de se concerter afin de parvenir, ensemble, à harmoniser leurs vues sur les questions majeures qui nous ont été soumises. Pour ma part, je ne ménagerai aucun effort pour rechercher l'accord le plus large possible sur les propositions qui seront présentées, le moment venu, à nos dirigeants pour décision.

Je voudrais, par conséquent, inviter les membres à avancer des propositions concrètes lors des consultations thématiques qui commenceront, comme je viens de le dire, le 19 avril et qui seront conduites par les dix facilitateurs.

Par ailleurs, j'aimerais informer les membres que je leur ferai parvenir dès ce soir le projet de résolution sur les modalités de la réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 suite aux consultations que mes facilitateurs et moi-même avons menées après la réunion informelle du vendredi 1^{er} avril 2005.

J'invite les membres à me faire connaître le plus tôt possible leurs vues éventuelles sur ce projet de résolution, de manière à ce que dès le jeudi 14 avril au plus tard, l'Assemblée générale puisse l'examiner et l'adopter, je l'espère, par consensus.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.